

C O N S E I L M U N I C I P A L
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage : 22 septembre 2022

Étaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRÈRE Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALIN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Pierre BODART à Claire LE ROY

Régine SAINT JAL à Isabelle BALEM

Monsieur Jean-Yvon BOUCHEVARO a été nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE

DEL 2022-09-63	Parcelles cadastrées AH 1 et AH 295 au Pontrouff, demande d'exercice du droit de préemption par la SAFER et acquisition de ces parcelles par la commune
DEL 2022-09-64	Dénomination de voirie : route de Keradraon
DEL 2022-09-65	Dénomination de voirie : venelle de la Vallée
DEL 2022-09-66	Avenant n°1 à la convention d'adhésion Energence n°2021/10
DEL 2022-09-67	Convention de servitude de passage de canalisation GRDF
DEL 2022-09-68	Charte d'engagement pour le climat – Brest métropole
DEL 2022-09-69	Convention relative au financement du programme d'intérêt général pour l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap entre Brest métropole et les communes de Brest métropole
DEL 2022-09-70	Tréteaux Chantants 2022
DEL 2022-09-71	Subventions exceptionnelles
DEL 2022-09-72	Partenariat culturel – Ribl an Elorn
DEL 2022-09-73	Approbation de la révision libre des attributions de compensation
DEL 2022-09-74	Budget principal 2022 – Décision modificative n°4
DEL 2022-09-75	Déplacement des élus – mandats spéciaux
DEL 2022-09-76	Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Finistère (CDG29)

~ ~
La séance est ouverte à 18h30
~ ~

**DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU CONSEIL MUNICIPAL –
INFORMATION AU CONSEIL**

N° arrêté	Intitulé	Date
327	Caisse épargne Pays de Loire - Souscription ligne trésorerie de 1 000 000 €	04/07/2022
328	Arrêté virement de crédits n°3	05/07/2022
361	Société APAVE Nord-Ouest - Mission de contrôle technique HAND ERP L LE PHR PS SEI TH - Construction de l'école maternelle Louis Pergaud et des locaux périscolaires Montant de la prestation : 19 872€ TTC	03/08/2022
362	Société APAVE Nord-Ouest – Mission de coordination SPS - Construction de l'école maternelle Louis Pergaud et des locaux périscolaires Montant de la prestation : 8 236,80€ TTC	03/08/2022
363	Société SOPRASSISTANCE - Contrat d'entretien des toitures terrasses - Bâtiments du groupement de commandes Commune - CCAS - Avenant n°2 Montant de la prestation : 1 908€ TTC	03/08/2022
366	Convention avec la selarl Avoxa Rennes – procédure Tribunal administratif Rennes / contentieux DP 029075 22 00015 Montant des honoraires : 4 158€ TTC	04/08/2022
418	Société Bodet Software / contrat de prestation informatique logiciel Kelio - avenant n°1 Montant de la prestation : 80,56€ TTC	17/09/2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

Monsieur le Maire prend la parole : « Est-ce qu'il y a des remarques, des interventions ? »

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle BALEM : « Oui, j'avais un propos liminaire, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur le Maire :

« Les élus Guipavas Passionnément, comme de nombreux Guipavasiens regrettent profondément que ce Conseil Municipal ne soit pas retransmis en direct. Nous ne cesserons de vous le dire. Votre choix de ne plus assurer la retransmission des Conseils Municipaux va à l'encontre des principes démocratiques de transparence notamment. Un autre sujet mérite de s'inviter en introduction à ce Conseil Municipal de Guipavas. Le 7 septembre dernier, la presse faisait état d'un coup de tonnerre dans le ciel brestois, plus précisément, en fait, dans le ciel guipavasien. Transavia, filiale low cost d'Air France KLM, annonçait ne plus assurer à partir du 30 octobre, la liaison entre l'aéroport de Brest-Guipavas et Orly. Le journal le Télégramme a précisé qu'à Brest et, plus largement dans le Finistère, l'information a été reçue comme un coup de tonnerre par les élus et milieux économiques. Il semblerait qu'à Guipavas, cette nouvelle ait eu le même effet que l'eau sur les plumes d'un canard. En effet, pas un mot de la Ville de Guipavas, nulle part, de son Maire, de sa majorité municipale. Si cela ne vous choque pas, vous, Monsieur le Maire et vos élus, sachez que les élus Guipavas Passionnément ont été contactés par des Guipavasiens, des acteurs économiques, inquiets, comme nous, de votre silence. Pourtant, les réactions n'ont pas manqué. Parlementaires de tout l'échiquier politique, élus du Conseil Départemental du Finistère, du Conseil Régional, Maire de Brest, Président de Brest Métropole, Chambre de Commerce, Instances professionnelles, etc. La levée de boucliers a été telle, qu'un report de 5 mois de la fermeture de la ligne a été annoncé. Les élus Guipavas Passionnément avaient tout de suite affiché leur soutien au maintien de cette desserte essentielle, pour assurer l'attractivité de la pointe bretonne et maintenir une économie forte et des emplois pérennes. Nous précisons que la mobilisation est indispensable et nous concerne tous. Les élus doivent, ensemble, et d'une même voix, défendre les intérêts de notre Finistère. Tant que la pointe bretonne ne sera pas à moins de 3 heures en train de Paris, il est crucial de conserver cette liaison aérienne, pour permettre le développement des entreprises et de l'emploi chez nous.

Au nom des élus Guipavas Passionnément, au nom des acteurs économiques qui nous ont fait part de leur émoi face à votre silence sur ce sujet, nous nous devions, Monsieur le Maire, d'être leur porte-

parole. Nous nous y étions engagés. Et vous dire qu'il est regrettable que le Maire de la Ville où se trouve l'aéroport concerné, 5^{ème} ville du Finistère, qui plus est, vice-président au commerce et à l'artisanat à la Métropole, ne se soit pas exprimé sur un sujet aussi fondamental. Défendre le maintien d'une ligne aérienne à l'aéroport de Guipavas, c'est défendre des emplois directs à l'aéroport de notre ville et les Guipavasiens qui y travaillent, mais aussi tous les emplois des nombreux acteurs économiques du territoire, qui ont besoin de ces allers-retours sur la journée, à Paris. Encore faut-il des avions et des rotations adaptées. La mobilisation est vitale. Merci de votre écoute ».

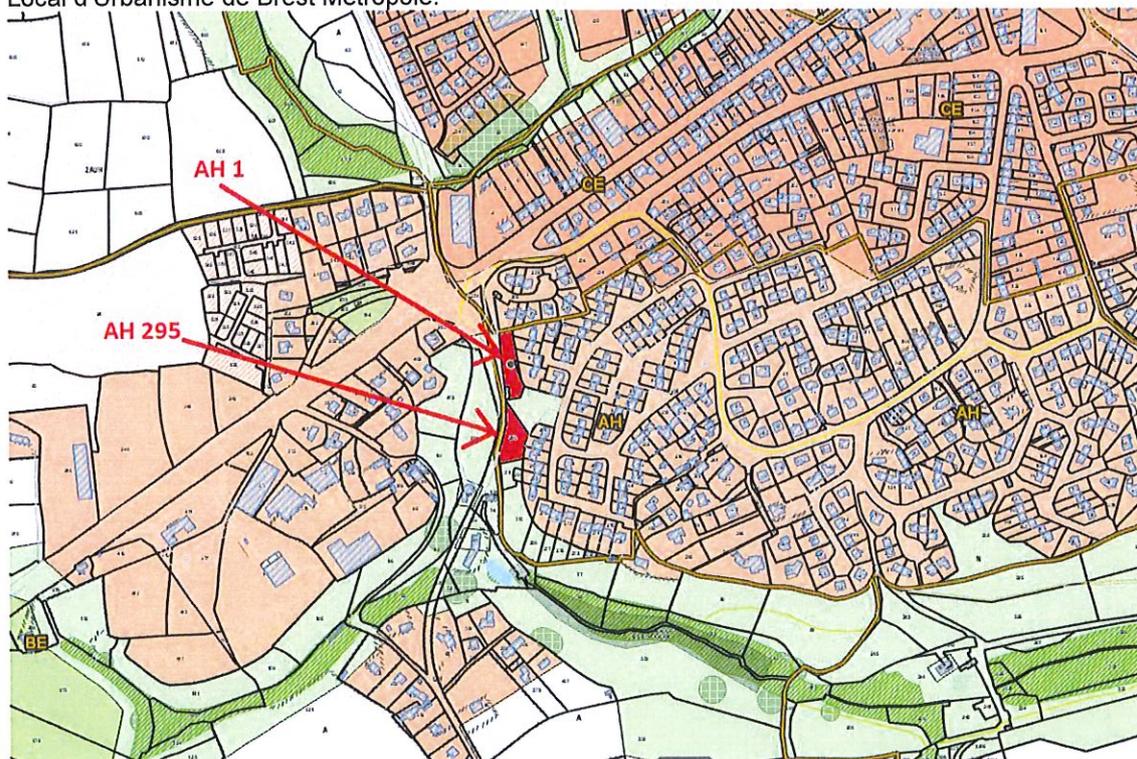
Monsieur le Maire remercie Madame BALEM : « Je ne vais pas revenir sur le premier sujet. Sur le second, nous faisons partie d'une Métropole. Nous nous sommes tous insurgés sur le sujet. Il n'y a que le Président de la Métropole qui a été contacté par la presse. Côté monde économique, alors vous avez certainement une meilleure aura que moi, puisque moi, personne ne m'a contacté. Et pourtant, j'en croise tous les jours, toutes les semaines. Et pas plus tard que mardi matin, j'en ai discuté avec le directeur de l'aéroport sur les potentielles solutions qui seraient à venir et il n'y a rien de fondé encore aujourd'hui, dont je n'en parlerai pas non plus. Mais sachez qu'au moins, je suis en phase avec vous, c'est que le territoire se défend et que les entreprises ont besoin de cette liaison pour perdurer et pour faire leurs affaires. Donc, là-dessus, je n'ai aucun problème. Maintenant, je vous rappelle aussi que les liaisons de l'aéroport ne se font pas par le Maire de Guipavas, même si celui-ci les défend. Il n'y a pas d'autres interventions sur le Procès-Verbal de la séance précédente ? Je vous propose de l'adopter.

Sur table, vous avez les décisions du Maire, en vertu de la délégation générale du Conseil, comme à chaque Conseil ».

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

PARCELLES CADASTRÉES AH 1 ET AH 295 AU PONTROUFF
DEMANDE D'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION PAR LA SAFER BRETAGNE ET
ACQUISITION DE CES PARCELLES PAR LA COMMUNE.

Le 29 avril 2022, la SAFER Bretagne a informé la commune de la vente par les consorts Pallier, Alice, Geneviève et André, 115 rue de Kerjaouen à Guipavas, des parcelles cadastrées AH 1 et 295, d'une surface respective de 1 215 m² et 1 264 m², situées au Pontrouff, et inscrites en zone naturelle au Plan Local d'Urbanisme de Brest Métropole.



Ces terrains constituent un espace naturel non aménagé dans ce secteur limitrophe du centre-ville, et aux abords de l'accès à la vallée du Cam.

Guipavas est une commune à forts enjeux environnementaux en termes de préservation de la biodiversité et des zones humides. Une intervention de la SAFER Bretagne permettrait de contribuer à une meilleure gestion des espaces boisés et zones humides du secteur.

La commune de Guipavas, soucieuse de préserver des espaces naturels essentiels au maintien d'une biodiversité, et faisant partie de la ceinture verte au Sud du centre-ville, est intéressée par l'acquisition de ces parcelles. Elle s'engage à préserver le caractère naturel de ces espaces, et à y favoriser la biodiversité et la plantation d'essences locales.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- De demander l'intervention de la SAFER Bretagne et la mise en œuvre de son dispositif de préemption, pour l'acquisition des parcelles cadastrées AH 1 et AH 295.
- D'acquiescer ces parcelles auprès de la SAFER Bretagne et d'autoriser le remboursement des frais de préemption à la SAFER de ces parcelles, pour un prix se décomposant de la façon suivante :
 - o Prix d'acquisition net vendeur : 1 000 €
 - o Frais d'acquisition reportés : 600 €
 - o Frais SAFER : 650 €
 - o Total : 2 250 €

À ce montant viendront s'ajouter les frais d'actes notariés, et frais divers pour la mise en œuvre de cette acquisition.

Avis des commissions :

Urbanisme, Vie Économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable.

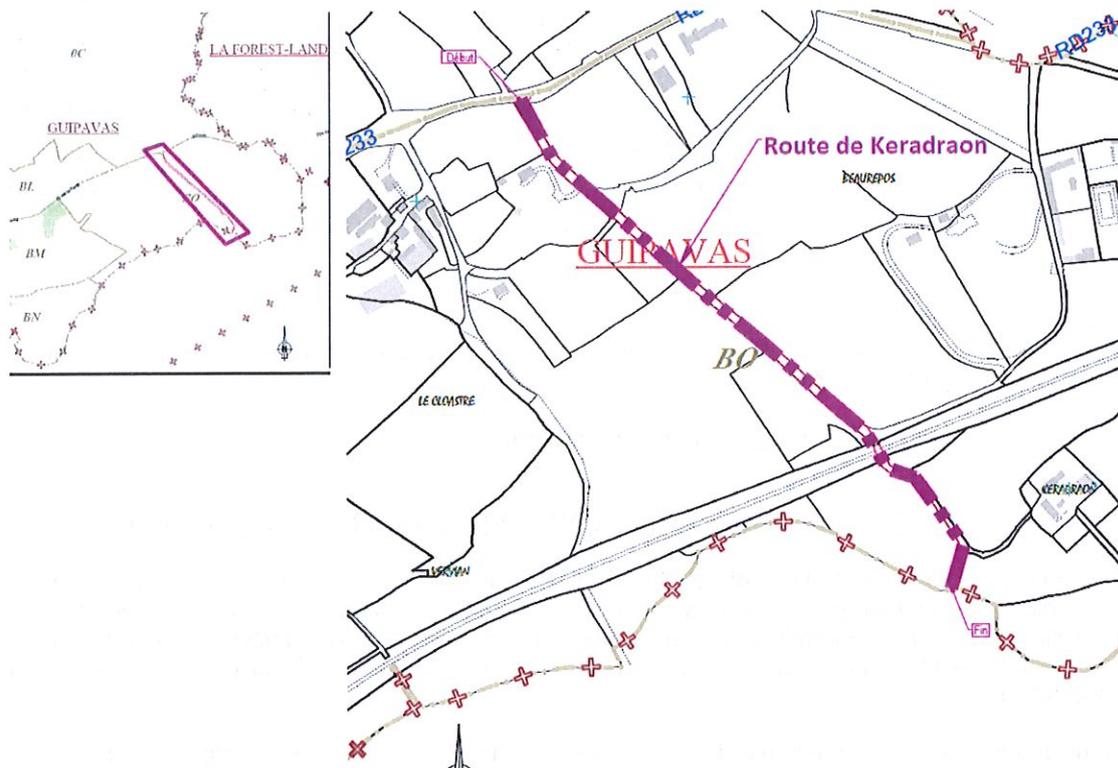
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable.

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

DÉNOMINATION DE VOIRIE : ROUTE DE KERADRAON

Afin de répondre aux difficultés liées aux adresses postales dans les lieux-dits (courriers, ambulance, pompiers, etc.), ainsi que pour faciliter le recensement de la population, la ville de Guipavas procède régulièrement à la dénomination, puis à la numérotation des habitations dans ces lieux-dits.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de nommer la voirie du lieu-dit « Keradraon », située dans le secteur du Douvez, « route de Keradraon », telle qu'indiquée sur les plans ci-dessous :



Avis de la commission :

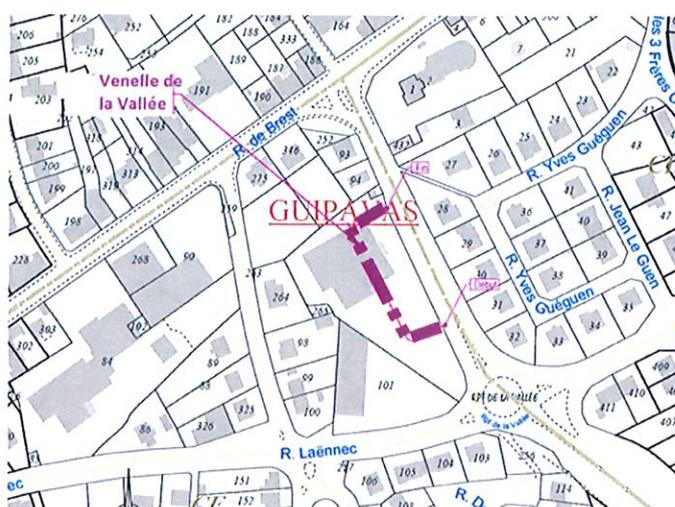
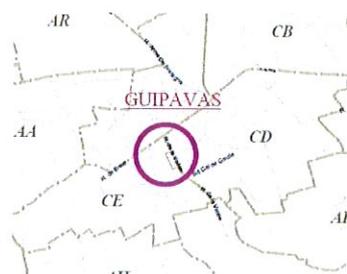
Urbanisme, Vie Économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

DÉNOMINATION DE VOIRIE VENELLE DE LA VALLÉE

Suite à la réalisation d'une opération de 62 logements sociaux et commerces par Brest Métropole Habitat en bordure de la rue de la Vallée, il est nécessaire d'en dénommer la voirie interne afin de procéder à la localisation postale des logements donnant sur cette voie.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de dénommer la voirie interne de l'opération de Brest Métropole Habitat rue de la Vallée : « venelle de la Vallée », telle qu'indiquée sur le plan ci-dessous :



Avis de la commission :

Urbanisme, Vie Économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ADHÉSION ENER'GENCE n° 2021/10

Ener'gence, l'agence locale l'énergie et du climat du Pays de Brest, qui a pour objectif d'aider les adhérents à mieux maîtriser leurs consommations d'eau et d'énergie, développe depuis 1998 le dispositif de Conseil en Énergie Partagée. Cette démarche consiste à mutualiser et partager entre toutes les collectivités adhérentes les informations et les retours d'expériences des membres de l'association.

En plus des actions prévues par la convention d'adhésion n° 2021/10, Ener'gence s'engage à accompagner la commune de Guipavas pour répondre aux obligations prévues par le dispositif « Éco énergie tertiaire ». Pour la première année : aide au recensement du patrimoine concerné, à la collecte des données, à la création du compte Opérat, à la définition de l'année de référence et des objectifs de réduction des consommations sur les bâtiments concernés.

La commune s'acquittera d'une cotisation annuelle exceptionnelle en plus de son adhésion au service de Conseil en Énergie Partagée (convention n° 2021/10).

En 2022, la cotisation exceptionnelle est composée d'une part fixe et d'une part variable :

- Part fixe 230,00 € nette de taxes
- Part variable 25,00 € nette de taxes par unité foncière

Au vu du recensement du patrimoine faisant état de 12 unités foncières concernées, la cotisation exceptionnelle pour l'année 2022 sera de :

MONTANT DE LA COTISATION

PART FIXE	230,00 €
NB UF 25,00 €	300,00 €
TOTAL	530,00 €

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention N° 2021/10.

PJ : Avenant n° 1

Avis de la commission :

Urbanisme, Vie Économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable.

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable.

Monsieur le Maire : « Très bien merci. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Alors je ne sais pas s'il est possible de nous présenter l'avenant à la convention et notamment l'Article 6. Merci ».

Monsieur le Maire répond : « Il prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022. C'est cela que vous vouliez entendre, j'imagine ».

Madame Isabelle BALEM poursuit : « Le compte rendu de la commission aux finances à laquelle je suis déjà intervenue sur ce sujet, précise bien que je suis revenue sur cet article 6. Alors c'est dommage que les commissions ne soient pas enregistrées et que les propos tenus ne soient pas intégralement rapportés. La première question que j'ai posée était de savoir si les actions allaient être menées et on m'a répondu « oui ». J'ai ensuite demandé si elles seraient menées à court terme et il m'a été dit « *Ah non, vraisemblablement pas, plutôt 2023* ». Et là, ayant bien vu à la lecture que la durée était d'un an et prenait effet à compter du 1^{er} janvier 2022, j'ai donc posé effectivement le problème, en disant qu'il était noté qu'elle était d'une durée d'un an, avec effet au 1^{er} janvier 2022 et qu'on était déjà en septembre. Et il m'a été dit « *Ah oui, on va voir ça, on va changer pour mettre 2023* ». Et c'est toujours 2022. Donc je n'ai pas vraiment compris en voyant que c'était encore la même date qui figurait. Merci ».

Monsieur le Maire répond : « Non, c'est bien cette année que ça commence et le début est imminent. Ça va commencer cette semaine. Sinon, on n'aurait pas payé la cotisation annuelle pour 2022, donc c'est bien cette année que ça commence et ça se poursuivra l'an prochain. Ce sont des documents que l'on a reçus depuis juin, depuis le dernier Conseil, donc voilà pourquoi on ne les passe qu'aujourd'hui, c'est comme ça dans les autres communes également qui n'ont pas pu délibérer avant d'avoir les documents. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres interventions et passe la parole à Jean-Yves CAM : « Merci, Monsieur le Maire. On est à mi-parcours de la convention 2021-10 avec Ener'gence. Je me demandais s'il était possible d'avoir un bilan sur les travaux qui ont été menés sur les actions, ainsi que sur les propositions de stratégie, puisque c'est ainsi que c'est libellé dans la convention, stratégie en termes de réduction des consommations énergétiques et, par voie de conséquence, quels ont été les impacts techniques et financiers sur notre commune. Alors bien sûr, ce n'est pas immédiat. Je vous remercie ».

Monsieur le Maire répond : « Oui bien sûr, il n'y a pas de souci. Je peux déjà vous en citer au moins un, puisque l'école Pergaud a bénéficié des certificats d'économie d'énergie par Ener'gence. On a eu une aide, je ne sais plus le montant, je ne vous dirais pas comme ça, parce que je ne l'ai pas en tête. Mais il y a eu plusieurs actions de menées et on vous en fera part, on fera un bilan. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je vous propose d'adopter. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Abstentions : Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL et Monsieur Jean-Yves CAM

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION GRDF.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau gaz de distribution publique, la société GRDF souhaite installer sur les parcelles ZD 12 à Reuniou et ZA 05 à Kerverzet une canalisation de type « PE » d'un diamètre de « 125 mm » et d'une longueur de 364 m. Cette convention de servitudes est consentie par la commune de Guipavas à titre gratuit, et conclue pour la durée des ouvrages. Le libre accès aux canalisations est également accordé à la société GRDF pour l'installation et la maintenance des ouvrages.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude.

PJ : Convention et plans

Avis de la commission :

Urbanisme, Vie Économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LE CLIMAT – BREST MÉTROPOLE.

Face à l'accélération du réchauffement climatique, l'Accord de Paris, adopté en décembre 2015 lors de la COP 21, a fixé l'ambition de limiter la hausse des températures à moins de 2 degrés par rapport à l'ère préindustrielle, et si possible à moins de 1,5 degré, en diminuant progressivement nos émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

Le 9 novembre 2019, la loi Energie-Climat adoptée par la France inscrit dans la loi l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour y parvenir, l'objectif actuel de réduction des émissions de gaz à effet de serre est de 40 % en 2030 par rapport à 1990. Cet objectif est susceptible d'être rehaussé prochainement au vu du nouvel objectif adopté par l'Union Européenne en 2022, visant une réduction de 55 % des émissions d'ici 2030.

À l'échelle intercommunale, la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) adoptée le 17 août 2015 prévoit l'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux, révisés tous les 6 ans et obligatoires pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire. Les PCAET proposent une approche territoriale intégrée, visant la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques et l'adaptation au changement climatique.

Dans ce contexte, Brest métropole est engagée dans des efforts depuis plus de 10 ans, avec l'adoption d'un premier Plan Climat Énergie Territorial dès 2012. Celui-ci a été révisé en 2019 pour devenir un Plan Climat Air Énergie Territorial, adopté par délibération n° C-2020-01-010 le 24 janvier 2020.

Ce Plan stratégique et opérationnel définit des objectifs chiffrés pour le territoire :

- Diviser par 2 les consommations d'énergie (gaz, produits pétroliers, électricité...) à l'horizon 2050 ;
- Diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote...) à l'horizon 2050 et viser la neutralité carbone au plus vite ;
- Couvrir 30 % des besoins par les énergies renouvelables produites sur le territoire (solaire thermique et photovoltaïque, bois, valorisation énergétique des déchets...) à l'horizon 2030 ;
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, particules fines, composés organiques volatils non méthaniques, dioxyde de soufre, ammoniac) à l'horizon 2030 selon les objectifs du Plan national de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA).

Sa mise en œuvre se traduit par un programme de 60 fiches actions dans 13 secteurs d'intervention : habitat, tertiaire et industrie, agriculture et alimentation, mobilités et déplacements, aménagement du territoire et planification urbaine, développement des énergies renouvelables, amélioration de la qualité de l'air, gestion des déchets, adaptation au changement climatique, stockage du carbone, mobilisation citoyenne, gouvernance et financement de la transition, exemplarité de la collectivité.

Dans un but de mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés locaux, qui contribuent de manière commune, mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, Brest métropole a décidé d'impliquer les acteurs volontaires à travers un programme de mobilisation conçu dans le cadre du projet européen TOMORROW. Une charte d'engagement a ainsi été élaborée, afin de recueillir les engagements de chacun pour participer à l'effort de réduction des consommations et émissions.

Les huit communes de la métropole ont été invitées à adhérer à cette charte afin de décliner à l'échelle communale un programme d'actions contribuant aux objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial, en

fonction de leurs compétences. Cette action fait partie intégrante du PCAET, au titre de la fiche action n° 59 de mobilisation des communes, et s'accompagne d'un appui par Ener'gence afin de les soutenir dans l'identification puis la mise en œuvre et le suivi de leurs programmes d'actions.

L'ensemble des communes volontaires, ainsi que les autres acteurs déjà signataires (entreprises, institutionnels, associations...), seront mis en lumière lors de la première édition de la « COP Brest métropole » du 7 au 20 novembre. Cet évènement sera l'occasion de valoriser les bonnes pratiques et actions exemplaires déjà initiées sur le territoire, tout en réfléchissant aux leviers pour accélérer la mobilisation des acteurs locaux.

Ainsi, au regard de l'inventaire des actions relatives la transition énergétique et climatique déjà menées par Guipavas, et après avoir identifié avec l'aide d'Ener'gence, les engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, à la protection de la qualité de l'air, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,

Les principaux engagements de la commune portent sur :

- L'exemplarité de la commune ;
- Mobilisation des habitants ;
- Mobilité et déplacements ;
- Développement des énergies renouvelables ;
- Alimentation et agriculture ;
- Amélioration de la qualité de l'air ;
- Adaptation aux changements climatiques ;
- Gestion des déchets.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la charte d'engagement du Plan Climat de Brest métropole, ci-jointe et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette charte.

PJ : Charte d'engagement

Avis de la commission :

Urbanisme, vie économique, déplacement, agriculture, travaux, environnement, associations patriotiques, patrimoine : Favorable.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et donne la parole, dans l'ordre à Monsieur Emmanuel MORUCCI, puis à Monsieur Alain LAMOUR, puis à Madame Isabelle BALEM.

Monsieur Emmanuel MORUCCI prend la parole : « Merci Monsieur le Maire. On a discuté de cette charte lors de la commission urbanisme, il y a quelques jours. Vous nous avez vendu le projet, enfin la charte, comme étant un projet de charte. Vous ne nous avez pas dit que c'était la charte définitive que la Métropole de Brest nous proposait et que nous devons valider. Alors, certes, un projet de charte sur la lutte contre le réchauffement climatique, est quelque chose d'important qui nous concerne tous et personne n'a véritablement envie de passer outre une telle charte. Toutefois, il y a un certain nombre de questions qui se pose et j'aimerais, Monsieur le Maire, que vous-même, ou votre adjoint qui vient de présenter la délibération puissiez apporter quelques réponses. Ces réponses concernent notamment les principaux engagements de la commune. L'exemplarité de la commune, la mobilisation des habitants, les mobilités et les déplacements, le développement des énergies renouvelables, l'alimentation et l'agriculture, l'amélioration de la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique et la gestion des déchets. La gestion des déchets, j'ai vu, Monsieur le Maire, dans le journal, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt et j'ai vu votre photo devant un composteur, il y a quelques jours. Je me suis dit, « ça y'est, l'affaire est en marche, donc on va pouvoir collecter les déchets sur notre commune ».

Plus sérieusement, parce que c'est un bon début, quand même, il faut aussi le reconnaître, j'aurais aimé voir dans la charte un certain nombre de choses et des précisions. Notamment sur ce que la plupart des autres communes et métropoles de France ont pu intégrer dans leur charte et que manifestement, dans la charte de la Métropole, on a des bouts de copiés/collés, mais il n'y a rien de véritablement structuré et je vais y venir. La première des choses, Monsieur le Maire, pour la commune, aurait été d'écrire que la commune avait la volonté d'informer les citoyens et de faire prendre conscience. Donc ça, je m'y attendais

et c'est d'ailleurs un des termes qui est repris dans la loi et que je n'ai pas retrouvé dans cette charte, en tout cas en ce qui concerne notre commune. Des précisions en ce qui concerne l'amélioration de notre territoire. J'avais envie de dire que j'aurais été content de lire également qu'une attention particulière serait portée à la signature de permis de construire lorsque la situation des terrains présente un intérêt pour la biodiversité et les arbres présents. J'ai quand même souvenir d'être intervenu au sein de ce Conseil il y a quelques mois, parce que des arbres avaient été coupés sur des talus, parce qu'on allait construire un lotissement. Je suis repassé il y a quelques jours, vous m'aviez assuré que les arbres seraient replantés, eh bien ils mettent du temps à pousser. La biodiversité, c'est quand même un centre d'intérêt qui est important. Peut-être pourriez-vous susciter, je ne veux pas dire interdire, parce qu'il y a des situations où ça ne peut pas se faire. Mais lorsqu'il y a des arbres significatifs sur un talus et qu'il y a une demande de permis de construire, que ce soit pour un lotissement ou que ce soit pour des entreprises, il me paraît important que vous empêchiez que ces talus soient démolis, parce que la biodiversité et le stockage de carbone que vous citez dans la charte, c'est dans les talus et que les arbres soient abattus. Peut-être aurais-je été content de voir plus de précisions sur les zones humides. Préserver les zones humides et l'entourage des zones humides. Et ça, c'est important Monsieur le Maire. C'est aussi dans le texte de loi que vous avez lu avec beaucoup d'attention comme moi. Les zones humides, ce n'est pas seulement la zone humide, c'est aussi l'entourage. C'est-à-dire préserver la source de la zone humide. Alors, une question va se poser chez nous, bientôt. Quid du futur stade du Frouvren, dont vous m'avez dit que la zone humide serait préservée, vous l'avez confirmé en commission ? Mais rien n'est précisé sur la source de la zone humide. Et moi, je crains que le futur stade soit sur la source de la zone humide. C'est quelque chose qui est important. J'aurais été content de lire que l'on participe à la sobriété numérique, par exemple. Ça, ce sont des éléments que l'on va retrouver et qui sont indiqués dans la loi. Et puis, parlant de sobriété, peut-être faudrait-il commencer à annoncer que l'éclairage public pourrait être modifié, transformé. Je crois que nos lampadaires de ville ont fait leur temps et quelque chose, à la fois plus sympathique et plus économique, serait manifestement bienvenu. L'eau, Monsieur le Maire, c'est écrit dans ce projet de charte que l'eau est une ressource importante et qu'il faut tout faire pour la préserver. Eh bien oui, mais pour ça, il faut arrêter de bitumer et de bétonner. Encore il n'y a pas longtemps, un chemin recouvert de terre a été, contre l'avis des riverains d'ailleurs, recouvert. Et d'autres endroits, mais on en a déjà parlé. Peut-être pourrait-on avoir une réflexion plus précise sur la collecte de l'eau et puis conserver cette eau. Alors je vous dis tout ça, parce qu'à la commission vous avez dit qu'il fallait donner des idées. Donc, j'essaie d'apporter ma pierre à l'édifice, mais dans mon esprit, c'était un projet et non pas quelque chose de définitif, que nous allions pouvoir travailler. Je ne vais pas continuer une énumération comme celle-là, mais les transports en commun, c'est une part importante. Je crois qu'il est important de se dire et peut-être d'écrire dans cette charte, que nos transports en commun doivent être de véritables transports en commun et peut-être penser à des extensions vers notre ville. Alors cette charte a aussi un intérêt, parce qu'elle nous donne des informations. On s'aperçoit qu'il y a beaucoup de sociétés qui participent à cet engagement pour le climat. J'ai notamment noté la participation de la Société WATTY qui intervient dans les écoles. Alors vous imaginez bien que je suis allé voir cette Société. Je me suis demandé si on n'avait pas les ressources au sein de notre équipe à la mairie pour faire ce genre de travail et pourquoi fallait-il passer par une autre société. J'ai vu qu'il y avait également et, peut-être avons-nous et le Conseil serait intéressé, d'avoir des précisions sur l'activité de TINERGIE qui est une autre société publique proche de la métropole, qui va intervenir. Peut-être aurions-nous quelques précisions et je vous demande ça, Monsieur le Maire, parce que le Conseil Municipal n'est pas informé, tout simplement. Et il faut aller fouiller dans les documents pour avoir trace de ces éléments. Le Conseil Municipal n'a pas connaissance de cela, ce qu'est l'organisme SOLIHA, par exemple. Personnellement, j'ai très peu d'informations. Je vois qu'on se repose aussi sur un programme dit européen qui n'en est pas un, mais qui est un programme Intercités au niveau européen, mais qui est financé par le programme « Horizon 2020 ». C'est un programme de recherche. Alors ma question est très directe. Quels sont les effets et les retombées du programme européen « Horizon 2020 » en termes de recherche et d'innovation sur notre commune ? Question qui me paraît être importante. La charte ne le dit pas. Je ne fais que poser des questions. Peut-être pourriez-vous aussi, Monsieur le Maire, nous parler de Tomorrow, qui est un programme qui a fini au mois d'août dernier et pour lequel il est intéressant d'avoir aussi quelques éléments de ces choses-là. Alors, moi j'aurais été content que vous me parliez un peu plus de la loi Egalim et comment vous allez appliquer cette loi en dehors des cantines scolaires, mais dans les autres activités. Je pense notamment aux relations avec le monde agricole, les activités agricoles, puisqu'il est écrit que la ville allait soutenir les travaux engagés par les acteurs agricoles de la commune. Ces quelques questions, Monsieur le Maire, sont un peu longues, mais j'imagine que vous avez pris note de tout. Alors, je vais vous demander quand même une chose, si vous voulez bien. Cette charte n'est pas terminée, elle n'est pas élaborée. Elle a besoin de beaucoup plus. Donc comme il a été dit en commission que c'était un projet, je vais vous demander, Monsieur le Maire, que ça reste aujourd'hui un projet, comme ça a été le cas, je crois, à la

Mairie de Plouzané, il y a quelques jours et peut-être que certains collègues qui suivent les Conseils Municipaux des autres villes, pourront à leur tour le confirmer. Que vous mettiez en place un groupe de travail et qu'on se repenche, avec des élus de tous les groupes, sur cette question qui nous concerne tous, le réchauffement climatique. Et ne pas aller très vite sur un document qui, à mon avis, mérite une attention particulière, parce que c'est quelque chose de très important, à la fois pour notre commune, pour notre métropole, mais aussi pour la planète. Merci, Monsieur le Maire ».

Monsieur Alain LAMOUR prend la parole : « Merci, Monsieur le Maire. D'ailleurs, je profite d'avoir la parole pour remercier vos services, puisque comme vous le savez, j'ai eu quelques soucis pour accéder à mes documents et, fort heureusement, Madame Mélanie PELLEN m'a permis d'obtenir ces documents dès le lundi matin et puis le mardi également, après notre commission d'appels d'offres. Donc j'ai été avec Monsieur Alan HATTABI qui m'a, lui, permis de comprendre comment procéder, justement, pour accéder à ces documents de manière plus rapide. Mon propos a trait à cette charte effectivement et, lors de notre dernière commission urbanisme qui s'était déroulée le 12 septembre, à l'issue de cette réunion, Monsieur le Maire, vous nous aviez incités, comme vient de le souligner Monsieur Emmanuel MORUCCI, à prendre connaissance de ce document et de toutes les fiches actions qui s'y référaient. C'est ce que j'ai fait, bien évidemment. Et force est de constater que j'y ai quand même passé un petit peu de temps. Pourquoi ? Tout simplement parce que ce document qui est, soit un projet, soit un début de travail, moi peu m'importe, mais en tout cas, finalement fait référence à un document plus conséquent, qui a été élaboré par Brest Métropole et qui est un document de 165 pages et qui développe de manière très conséquente, les tenants et les aboutissants de cette fameuse charte. D'ailleurs, ce dont je me suis aperçu, c'est que c'est une mine d'informations très importante et, par ailleurs, j'ai pu constater que l'ensemble de notre commune était concerné. Et, qui plus est, l'ensemble des commissions qui font partie de la municipalité. Sauf peut-être une commission qui est « Sport, vie associative, culture, animation » qui est peut-être moins concernée et pas citée dans ce document ». Cela veut dire aussi que, par là même, et je rejoins mon collègue Emmanuel MORUCCI, il est de notre ressort, à nous élus et, qui plus est, les adjoints, de prendre connaissance de ce document. Parce que ce qui serait quelque part un peu gênant, finalement, c'est de se dire que l'on va voter quelque chose que l'on ne connaît pas et quelque chose auquel on n'a peut-être pas pris part. Alors, si je dis cela, c'est aussi parce que lorsque je me suis appesanti sur ce fameux document de 165 pages, je me suis aperçu que finalement, il faisait aussi référence à d'autres documents qui ont été élaborés et rédigés il y a déjà très longtemps. Puisque, en fait, une partie de ce document a été rédigée pour le PLU facteur 4 qui a été développé en 2012. Donc, ça remonte déjà à 10 ans. Donc, c'est un travail qui a commencé, qui a émergé à la fin des années 2000. Tout ça aussi pour dire que je pense, comme Emmanuel MORUCCI, nous à Initiatives Citoyennes pour Guipavas, nous allons voter pour ce document. Par contre, je voulais poser une question, ce qui a été cité par Jacques GOSSELIN tout à l'heure, je m'interroge sur le contenu, il est bien mis « *les principaux engagements de la commune portent sur l'exemplarité de la commune, la mobilisation des habitants, la mobilité et le déplacement, le développement des énergies renouvelables, alimentation et agriculture, amélioration de la qualité de l'air, adaptation au changement climatique, gestion des déchets* ». Cela fait 8 thématiques, et dans le document pour lequel on nous demande de prendre part, il y a 13 thématiques. Alors, comme c'est bien mis, « *les principaux engagements* », ça ne veut pas dire que les autres thématiques ne seront pas développées, mais ça interpelle, tout simplement, parce que les thématiques qui sont oubliées, sont quand même l'habitat, l'aménagement du territoire et la planification urbaine, le tertiaire et l'industriel, la gouvernance et le financement de la transition et le stockage du carbone. Je me demande pourquoi la ville ne s'engage pas sur ces thématiques de manière prioritaire. Tout simplement, parce que l'ensemble de ces thématiques sont importantes. Et qui plus est, l'aménagement du territoire, la planification urbaine est le tertiaire et l'industriel, parce que force est de constater que s'il y a bien une commune sur le territoire de Brest Métropole qui est concernée par cela, c'est la nôtre. Et donc, je pense qu'il y aurait mesure à modifier le document et inclure les 13 thématiques, au lieu de n'en inclure que 8. Merci ».

Monsieur le Maire intervient : « Elles ne sont pas mises dans la délibération, mais elles sont dans le document de la charte ».

Monsieur Alain LAMOUR répond : « Oui, c'est vrai, elles sont même inscrites dans le document. Mais, là où cela me gêne, c'est que j'ai du mal à comprendre que les 5 autres ne soient pas inscrites, tout simplement. C'est une réflexion. Parce que je considère et je redis ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que l'aménagement du territoire et la planification urbaine sont hyper importants pour notre territoire. Parce que cela implique certaines autres thématiques, que ce soient l'agriculture, l'alimentation, je ne vais pas redire ce qui a été dit tout à l'heure brillamment par mon collègue Emmanuel MORUCCI. »

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Alors, effectivement, moi j'ai la même interrogation : projet de charte ou charte ? Quand on prend le compte rendu de la commission urbanisme, il est noté : « *Approbation d'un projet de charte d'engagement* ». C'est ce qui est noté dans le compte rendu qui nous a été transmis. Et comme l'a dit Emmanuel, j'ai suivi en direct le Conseil Municipal de Plouzané, l'autre soir, et j'ai même ici l'Ordre du Jour du Conseil, où il était noté « *Approbation d'un projet de charte d'engagement* ». Et donc là, effectivement, je me suis dit, c'est surprenant. En commission, « *Approbation d'un projet de charte* » et on arrive en Conseil et là, on n'est plus sur un projet. Alors, effectivement, c'est un petit peu inquiétant et je ne suis pas certaine que beaucoup d'entre vous aient pris le temps suffisant pour lire ce projet de charte. Au risque de paraître un petit peu scolaire et je m'en excuse par avance, je vais la prendre page à page. Parce que, honnêtement, j'ai trouvé d'une part des incohérences, mais surtout, j'ai trouvé que les copiés/collés qui étaient faits là et je pense que ce terme a déjà été employé, cela faisait quand même grossier. Alors, effectivement, si c'est un projet, je peux l'entendre.

Tout d'abord sur « l'exemplarité de la collectivité », il y a des engagements. Là, on a une longue liste d'engagements déjà pris. Sur les engagements à venir, il est noté « *Réflexion sur la gestion des déchets des agents de la restauration collective* » : On est page 5 et quand on va page 15, ça, c'est noté dans les engagements déjà faits. Engagements à venir, toujours, donc là je suis dans la thématique « *exemplarité de la collectivité* », « *mise en place de stationnements vélos pour les agents et les usagers des équipements publics de la collectivité* » : Alors là, il y a une grosse coquille, parce que je n'ai pas compris la phrase. Donc, je ne vois pas ce que cela veut dire. Il y a un souci, c'est incompréhensible.

La thématique suivante c'est « *la mobilisation des habitants* » et dans les actions déjà engagées, à ma grande surprise, j'ai vu apparaître le budget participatif, 60 000 € mobilisés pour la réalisation de 3 projets envisagés par les habitants, mise en œuvre des projets retenus prévus sur 2023. Très surprenant, parce que je n'ai pas le souvenir qu'il y ait dans les critères qui seront accordés à la validation de budget participatif cette notion-là. Et je crois même que nous l'avions évoqué en Conseil Municipal, élus des minorités, en disant que ça nous paraissait être un critère important. Donc « *mobilisation des habitants* », on parle de climat, j'entends bien, je n'ai pas très bien compris ce que le budget participatif venait faire à ce niveau-là. Et d'ailleurs, puisqu'il en est question, où en est-on de cette démarche de budget participatif ? Et notamment, est-ce qu'il y a eu des comptes rendus des réunions qui ont eu lieu jusqu'ici ? « *Gouvernance et financement de la transition* » : engagements à venir : participer aux formations, ateliers, visites, proposés aux élus sur le PCLET. Alors les élus, est-ce que les élus des minorités sont inclus ? J'aurais souhaité avoir cette réponse-là.

Concernant « *l'habitat* », je crois que l'on a tous fait le même constat. Alors le tableau présente les engagements déjà faits par la collectivité et engagements à venir, rien, case vide. Faut-il y voir un aveu de votre défaut de maîtrise sur ce sujet-là, de l'habitat, un sujet aussi important pour nos administrés ?

« *La mobilité et les déplacements* », dans ce qui a déjà été engagé, il est noté « *développer les pistes cyclables et les aménagements pour mobilité douce sur la commune* ». C'est une question que je pose souvent, les pistes cyclables, parce que je n'en vois pas beaucoup, au fur et à mesure que les années avancent. Donc, là aussi, j'aimerais bien avoir un point sur les pistes cyclables.

Une phrase qui demande explication : « *Assurer les liaisons entre les axes existants* » : Quoi ? Comment ? Où ? Et quand ? Parce que je pense que quand on note ça, c'est que derrière il y a vraiment une idée très précise.

« *La mise en avant des réseaux de covoiturage* » : J'aimerais savoir de quelle manière c'est déjà engagé à Guipavas.

Et ensuite, « *mise en place d'un service de déplacement solidaire Guip'Tad* » : Alors là, que fait le Guip'Tad dans la charte du climat ? Et sur ce sujet-là, personne ne pourra venir me contredire, parce que je suis à l'origine du Guip'Tad, un dossier que j'ai mené. Ça peut vous faire sourire. »

Monsieur Nicolas CANN prend la parole et Madame Isabelle BALEM le reprend : « Vous avez demandé la parole, Monsieur CANN ? Quand vous intervenez, vous faites comme les autres, vous ne manquez pas de le signaler aux autres élus. Vous demandez la parole à Monsieur le Maire. Pour l'instant, c'est moi qui l'ai. Merci.

Donc, sur ce sujet-là, je n'ai pas le souvenir que le Guip'Tad ait été mis en place dans un quelconque esprit d'engagement pour le climat et je vais même vous dire, quand on y réfléchit, non. Puisqu'il vise à permettre à des personnes qui ne bougeaient pas, de pouvoir se rendre à des activités, à des rendez-vous médicaux, faire leurs courses et je ne crois pas que le véhicule utilisé, pour le moment, soit hybride... électrique. Il ne me semble pas. Donc, il y a vraiment un non-sens.

Sur « *le tertiaire et l'industriel* », on y est revenu déjà, je ne vais pas insister.

« *L'alimentation et l'agriculture* » : Favoriser un réseau diversifié de lieu d'approvisionnement alimentaire. Alors là, j'aimerais bien avoir une explication aussi.

« *Aménagement du territoire et planification urbaine* » : Donc engagement à venir, c'est triple zéro, il n'y a rien du tout, alors que c'est quand même un sujet qui inquiète beaucoup les habitants.

Dans les actions déjà engagées, alors là, c'est exceptionnel, on a 4 points.

Le premier point et le troisième point, ce sont exactement les mêmes. Alors quand on lit, ça saute tout de suite aux yeux, il y a une ligne entre les deux. On voit qu'on a mis deux fois la même chose. Franchement, ce n'est pas sérieux pour quelque chose que vous nous demandez de valider en Conseil Municipal. Et je m'étonne qu'il n'y ait pas eu, dans votre majorité, plusieurs élus à vous dire « *Il faut au moins enlever un des deux* ». D'ailleurs, entre ces deux points qui sont les mêmes, la petite ligne est très intéressante : « *Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements* » : Alors ça amène une question directe. Quelle est votre « règle » dans l'attribution des permis de construire sur le nombre de stationnements pour un immeuble collectif ? Parce que quand on voit dans une publicité qui paraît dans la presse locale, un ensemble immobilier que vous avez autorisé de 40 logements, avec 49 places de parkings, est-ce que c'est effectivement dans cette idée d'avoir moins de déplacements ? Mais on sait tous, en général, que ce n'est pas une ou deux voitures qu'il y a souvent, par appartement. Et quand on voit le type d'appartements de cet ensemble immobilier, ça paraît assez peu en termes de nombre d'emplacements de stationnement.

« *Développement des énergies renouvelables* » : Alors j'ai dû rater un épisode. Je n'étais pas là au dernier Conseil, soit, mais quand même. Les énergies renouvelables, comme le photovoltaïque. Exemple : Salle polyvalente Yves Kerjean et installation, c'est noté en dessous au cas où on ne l'aurait pas bien compris, deux fois valent mieux qu'une : « *Installation de panneaux photovoltaïques sur le projet d'Espace Yves Kerjean* ».

« *Amélioration de la qualité de l'air* » : Dans les fiches actions qui sont consultables sur le site de Brest Métropole, elles font toutes état de la qualité de l'air extérieur. Engagement à venir : Réalisation de 2 campagnes de mesures dans des bâtiments recevant des enfants. Et au-dessus, on parle notamment du radon. Alors, est-ce qu'il s'agit là d'autres mesures qui vont être faites ? S'il s'agit du radon, les mesures de radon, c'est quelque chose qui se pratique depuis des lustres et on n'a pas attendu d'être, je dirais au pied du mur comme on l'est là, face à l'urgence de la crise climatique, pour mesurer le radon.

« *La gestion des déchets* » : C'est un petit peu surprenant de lire dans les engagements à venir, la mise en place du tri sélectif sur l'ensemble des bâtiments de la collectivité. Peut-être que ce n'est pas déjà le cas. C'est un petit peu dommage, parce que les uns et les autres chez nous, on le fait de manière systématique, ça me paraît assez surprenant.

« *L'adaptation au changement climatique* » : Je ne vais pas reprendre les engagements à venir, mais ce n'est pas tout à fait compréhensible.

« *Le stockage du carbone* » qui est la dernière rubrique : Dans les « *déjà engagés* », il n'y a rien. Mais dans les engagements à venir, il est mis la plantation d'arbres dans différentes parcelles communales. Cela fait un petit peu sourire, parce qu'on a vu quand même, ces derniers temps, des arbres ont été abattus à Guipavas. Je vais prendre un exemple, près de l'église. Est-ce que vous avez à nous indiquer le rapport du nombre des arbres abattus, par rapport au nombre des arbres plantés sur Guipavas ? Je pense que vous devriez pouvoir nous le communiquer et ça serait, somme toute, très intéressant.

Concernant cette charte, bien évidemment, le sujet étant tellement essentiel, nous souhaitons évidemment que la ville de Guipavas s'engage. Nous nous interrogeons aussi sur les outils de suivi que vous envisagez de mettre en place. À quelle échéance ? Y aura-t-il des comptes rendus qui seront disponibles pour les élus ? Bien sûr que nous sommes favorables, mais on aura un œil vigilant, notamment au travers d'outils que l'on souhaite voir mettre en place. Mais la grande interrogation est : S'agit-il d'un projet de charte ou d'une charte ? Merci ».

Monsieur le Maire répond : « C'était un projet de charte, jusqu'à ce qu'elle soit validée en Conseil Municipal, bien entendu. Elle était en projet, comme j'ai pu le dire lors des commissions. C'est une charte qui doit être enrichie, qui va vivre, qui sera bilantée normalement une fois par an et j'avais demandé, alors ça ne s'est pas fait pendant les commissions, mais je pense que vous avez des documents aussi avant la commission, on aurait pu en débattre largement en commission. Je vais essayer de répondre un petit peu à tous les points qui ont été évoqués, enfin du moins ceux que j'ai réussi à noter.

« *Informers les citoyens* » : Alors effectivement, on peut le rajouter Emmanuel, il n'y a aucun problème. Il y a peut-être, là-dessus, une communication plus spécifique à faire sur cette charte sur le climat, parce que c'est très long. Cela avance, mais c'est très long.

« *Les talus, les arbres abattus* », ça c'est redondant dans les interventions de Madame BALEM et de Monsieur MORUCCI. Alors les arbres abattus, oui parfois, on abat des arbres, parfois il y a des arbres malades, je pense à un talus de Coataudon qui avait fait un petit peu d'émules. Les arbres se sont avérés malades et la personne devait en replanter d'ailleurs et ce n'est toujours pas fait. On les a relancés la semaine dernière ou la semaine d'avant par recommandé et on suivra le dossier. On ne lâchera rien.

« *La zone humide* », alors zone humide pour évoquer le stade brestois, la zone humide doit rester. Les enquêtes environnementales conseillent les porteurs de projets là-dessus. Ce n'est pas moi qui vais dire où la zone humide prend sa source. Aujourd'hui, une zone humide sert aussi de tampon et à garder l'eau pour de la rétention, par exemple. Il y en a dans de nombreux quartiers. La gestion de l'eau est, aujourd'hui, beaucoup mieux faite qu'il y a 20 ans – 30 ans ou 40 ans. On construisait à tout va il y a 30 – 40 ans et rien n'était fait pour la gestion de l'eau. Tout partait dans la rue et aujourd'hui, on oblige les gens à traiter les eaux pluviales sur la parcelle et il y a des noues de rétention d'eau, des bassins de rétention d'eau, pour que tout soit géré, après, arrivées au Moulin Blanc pour retraiter l'eau qui est du moins, potable. C'est pour cela que de nombreux projets prennent beaucoup plus de temps qu'auparavant, parce qu'il y a pléthore d'enquêtes environnementales sur le sujet, justement, sur la gestion de l'eau.

« *Le Chemin de Coataudon* », Emmanuel, à Tourbrian plutôt, c'est pathétique. Il y a 3 ou 4 personnes qui ont fait une petite pétition pour envoyer à la métropole pour supprimer cela. Je rappelle que c'est la continuité d'un trottoir qui était demandée par de nombreux habitants depuis des années dans les assemblées de quartiers et c'est juste une bande d'enrobé pour laisser passer les poussettes et les piétons et de chaque côté de part et d'autre de cette bande d'enrobé, il y a de quoi largement évacuer l'eau. Donc, là, la biodiversité n'en a pas pris un coup, je vous le garantis, parce que les gens en avaient marre d'être dans la boue et, surtout de ne pas être en sécurité, parce qu'ils étaient obligés de passer côté route. Mis à part 3 ou 4 personnes qui ont fait des émules là-dessus encore une fois, je tiens à signaler que l'ensemble du quartier nous demande ça depuis très longtemps. Ce n'est pas « *encore bitumer, encore bitumer* ». C'est fait raisonnablement et ça a porté ses fruits.

Côté « *Éclairage public* » : Il y a un plan pluriannuel d'investissement et de rénovation du plan d'éclairage public. Un candélabre, ça a 40 ans de vie en moyenne. Aujourd'hui, tous les nouveaux lotissements, depuis une dizaine d'années, les remplacements se font systématiquement à LED. Justement, avec tout ce qu'il se passe, avec les consommations d'énergie, les coûts engendrés par ces énergies, il sera proposé par la Métropole et on y travaille, de baisser l'intensité lumineuse, de diminuer les horaires d'éclairage. Et avec le système de LED, on peut baisser justement la nuit, le mettre au minimum, juste sur les grands axes et couper, évidemment, dans les quartiers secondaires, sur les grandes voies.

Donc tout ça, il y a un travail qui est fait depuis 10 ans. Et le pourcentage du passage en LED, je ne pourrais pas vous le donner de tête, mais il y a un énorme travail qui est fait sur les 8 communes de la Métropole. Par exemple, boulevard de Coataudon, pour prendre l'exemple, ça a été fait, ça a été passé en LED, le centre-ville aussi. Au fur et à mesure que les candélabres défectueux sont remplacés, c'est fait. Et il y a une programmation pluriannuelle sur le sujet, aussi.

« *Chemin bitumé* », j'en ai parlé. « *Les transports en commun* », alors oui, on aimerait tous avoir le tram au moins jusqu'au centre-ville, mais vous savez comme moi que la ligne n° 2 brestoise, qui à mon sens, aurait dû être la première, par rapport au nombre d'usagers, n'est pas encore faite. La ligne de BHNS encore moins, d'après ce qu'on peut lire aujourd'hui. Donc les transports en commun, oui, il y a un plan pluriannuel d'achat de bus électriques également, par Brest Métropole.

Et pour rebondir sur Guip'Tad, puisque je parle des transports en commun, c'en est aussi un, puisque ce ne sont pas des gens qui ne bougeaient pas, c'est complètement faux, ce sont des gens qui hésitaient à prendre leur véhicule et qui le prenaient. D'ailleurs, il y a des personnes qui ont cédé ou vendu leur véhicule depuis, parce qu'ils trouvent le système très bien. En plus, on a rajouté une journée supplémentaire. C'est aussi pour faire un ramassage de plusieurs personnes en même temps, donc pour la planète, c'est aussi bien. Ça évite d'avoir plusieurs voitures sur les routes et donc, c'est pour moi, un transport à la demande et un transport également en commun.

L'Association Watty à l'école, Tinergie, ce sont des associations qui sont financées en partie par Brest Métropole, donc par nous et ce sont des gens qui font justement le tour des écoles. On ne va pas s'en priver. Ils ont les moyens adéquats, tant techniques, que la connaissance et les mises à jour de connaissance, donc il ne faut pas s'en priver. Ça fonctionne très bien dans les écoles. Alors, il y a un travail sur les pistes cyclables qui est mené aussi.

Sur « *le budget participatif* », le calendrier est suivi. Il y a des élus des groupes minoritaires qui siègent au budget participatif, donc ça suit son cours et ça fonctionne correctement. D'ailleurs, je pense que sur Guipavas, on bat même des records sur le nombre de dossiers déposés. « *Les pistes cyclables* », j'ai dit qu'il y avait un travail de fait là-dessus. « *Les logements* », il y a une loi, aujourd'hui, qui impose une place de stationnement par logement, malheureusement. Et on arrive à négocier avec la plupart des promoteurs pour en avoir plus. Alors les 49 places pour 40 logements, il faut que je regarde, mais c'est quel projet, Madame BALEM ? Ah oui, c'est boulevard de Coataudon ».

Madame Isabelle BALEM prend la parole mais sans le micro la phrase est inaudible.

Monsieur le Maire poursuit : « On va regarder ça. Alors, dans la « qualité de l'air », il y a aussi tous les capteurs de CO² que l'on a mis en place, il n'y a pas que le radon, il y a les capteurs de CO² également. « *Le tri sélectif sur les bâtiments* », figurez-vous que mes prédécesseurs avaient retiré les bacs jaunes des salles de sport notamment, le Moulin Neuf, les salles de sport également, ainsi que Jean Monnet, etc. Pourquoi ? Parce que les usagers ne respectaient pas le tri sélectif à l'époque et il y avait des pénalités. Donc tout partait au Spemot. Donc aujourd'hui, on estime que les gens ont quand même pris conscience de la nécessité de trier, avec tous les rappels qu'il y a eu et que chacun tri quand même beaucoup plus chez lui qu'auparavant. Donc on va retenter l'expérience et on demande des bacs jaunes dans toutes les salles de sport, parce que c'est une demande des associations d'une part et puis je ne comprends pas qu'à l'heure d'aujourd'hui les gens puissent ne pas trier. Donc le tout, c'est de ne pas avoir de pénalités derrière et que le tri se fasse correctement. Mais je pense que c'est quand même bien rentré dans les esprits, cette nécessité de tri.

« *Les arbres plantés* », on a pris une délibération tout à l'heure pour acheter les terrains. Je pense que le futur Conseil Municipal des Jeunes pourra aussi s'en emparer. Au Moulin Neuf, on a planté des arbres. À Coataudon, au-dessus de la MQC on a planté des arbres. Le bilan exhaustif, je ne pourrai pas vous le faire comme ça, mais après, je l'ai déjà dit dans cette enceinte, ce n'est pas un gros mot de couper des arbres. Les agriculteurs, aujourd'hui, sur un bail de 9 ans, ils ont l'obligation de couper les arbres sur les talus. Les arbres, ça repousse. Après, il y a les arbres classés, ou les arbres remarquables, c'est un autre débat. Mais il ne faut pas dire que c'est un gros mot de couper des arbres. Parfois, c'est nécessaire. Parfois, c'est replanté ou par d'autres essences moins engageantes sur les espaces publics, puisque par exemple, au centre-ville, entre le Triskell et la boucherie, on a enlevé tous les arbres existants, parce qu'ils avaient un système racinaire qui venait en surface et qui endommageait tout l'enrobé. Donc on est parti sur des essences avec des racines moins grosses et qui, surtout, ne viennent pas en surface et qui vont chercher plus profond leurs nutriments. Les arbres de Coataudon ils ont été rabotés, ils n'ont pas été coupés. C'est ça l'outil de suivi, c'est la charte. Je vous l'ai dit, c'est quelque chose qui va vivre. C'est quelque chose que l'on va enrichir. Alors, malgré les coquilles, Madame BALEM, je vous remercie, on va corriger les deux – trois coquilles qu'on a pu trouver dans le document. C'est un travail qui a été mené avec les services, avec les élus et qui va continuer à évoluer, comme j'ai pu le dire lors des commissions. C'est quelque chose dont on reparlera et que l'on communiquera à l'ensemble du Conseil Municipal. Alors, s'il faut faire une commission... par exemple la commission « *Urba travaux* », elle est invitée sur ce genre de travail, dans un an, pour faire un bilan et puis pour l'enrichir. Moi, ça ne me pose aucun problème, bien au contraire, c'est quelque chose qui nous engage.

Alors il y a une bonne partie, c'est un peu un document qualité. C'est dire ce que l'on fait et faire ce que l'on a dit que l'on faisait. Pour moi, c'est quelque chose d'assez complet. C'est vraiment synthétique, pour mettre noir sur blanc les ambitions de la ville qui pourront, bien entendu, évoluer au fil du temps ».

Monsieur Jacques GOSSELIN prend la parole : « Oui, je vais répondre concernant les pistes cyclables. Je suis entièrement d'accord avec Madame BALEM. Sur la ville de Guipavas, depuis un an, il n'y a eu aucune piste cyclable de faite. Nous avons proposé 2 grands projets depuis 2021 et actuellement, cela ne bouge pas. On a du mal avec Brest Métropole. Comme vous le savez, ce n'est pas la ville qui fait les pistes cyclables, mais Brest Métropole. Et actuellement, cela n'avance pas. Donc on va avoir une réunion Gouvernance de l'Espace Public prochainement et cela va revenir comme sujet ».

Monsieur le Maire poursuit : « Alors les continuités... On parle de continuités, entreprises cyclables et les chemins de randonnée, par exemple. Les pistes cyclables, une bonne partie de Kergaradec, au milieu, à cheval sur Gouesnou, Brest et Guipavas, ont été refaites dernièrement. Mais sur le centre-ville, oui l'accès au centre-ville et autour du centre-ville, sur les continuités, c'est encore compliqué. Alors on nous dit tout le temps que c'est à l'étude, donc il va falloir retaper du poing sur la table sur le sujet. Je vous propose d'adopter cette charte qui n'est plus un projet, mais qui est devenue une charte. Merci ».

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR
L'ADAPTATION DES LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP ENTRE BREST
MÉTROPOLE ET LES COMMUNES DE BREST MÉTROPOLE.**

Depuis les années 2000, Brest métropole et les communes de la métropole mènent une action visant à l'amélioration et l'adaptation de l'habitat afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

de 60 ans et plus. L'objectif de ce dispositif est de sensibiliser et d'accompagner les personnes âgées dans une démarche d'aménagement de leur habitat, leur permettant d'y vivre dans de bonnes conditions malgré le vieillissement.

« Afin de développer ce dispositif et l'élargir aux personnes en situation de handicap, Brest métropole en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a décidé de mettre en place, pour une durée de quatre ans, un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour accompagner les propriétaires occupants sous conditions de ressources ANAH dans la mise en œuvre de travaux d'aménagement de leur lieu de vie en cas de perte d'autonomie ou de handicap.

Ce dispositif renouvelé permettra de prendre en compte l'intégralité de l'élaboration du projet du particulier et d'intégrer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les dossiers de demandes de subventions auprès des financeurs.

Le Programme d'intérêt Général s'articule autour de deux axes :

- une mission d'accompagnement individualisé des projets d'adaptation des particuliers (diagnostic, préconisation et montage du dossier de demande de subvention),
- une mission globale d'information et d'animation du programme (accueil et orientation, permanence d'information, animation du partenariat).

La mission fait l'objet d'un marché public dont Brest métropole est le maître d'ouvrage. Le coût annuel du dispositif est estimé à 120 000 € TTC, hors actualisation.

Durant la période transitoire de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général, le dispositif de maintien à domicile des personnes âgées est prolongé.

La précédente convention financière liant Brest métropole et les communes de la métropole étant arrivée à échéance au 31 décembre 2021, il convient de la renouveler et d'y intégrer le financement du Programme d'Intérêt Général.

La participation des communes est maintenue telle que dans les précédentes conventions et s'élève à 30 388 € par an. Elle est répartie entre chaque commune au prorata du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus de chaque territoire et du nombre d'évaluations réalisées.

La participation communale pour Guipavas est évaluée à 2 731 €. (Participations communales antérieures : 2 731,41 € en 2021, 3 365,24 € en 2020, 2 805,21 € en 2019).

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal, après avis des commissions compétentes, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir entre Brest métropole et les communes de la métropole pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

PJ : Convention financière et bilan de l'Adeupa sur le vieillissement et l'habitat

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable.

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable.

Monsieur le Maire demande s'il y a des interventions, des questions sur le sujet et passe la parole à Monsieur Jean-Yves CAM : « Oui, une question assez simple. Pourquoi est-ce que cette convention n'a pas été établie jusqu'à 2026, qui est la date théorique de renouvellement des Conseils Municipaux ? »

Monsieur le Maire répond : « C'est une convention qui se renouvelle tous les 4 ans, en fait ».

Monsieur Jean-Yves CAM : « D'accord. ».

Monsieur le Maire ajoute : « Elle est renouvelée annuellement sur 4 ans. On avait rappelé, lors de la commission, les 16 foyers entre 2021 et 2022 sur Guipavas, une aide d'une moyenne de 5 000 € par logement. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

TRÉTEAUX CHANTANTS 2022

Comme tous les ans, la Ville de Brest demande aux villes partenaires de se positionner sur un nombre de places à acheter au tarif de 12 € pour la finale des Tréteaux Chantants qui se déroulera à l'Arena le lundi 28 novembre 2022.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'acheter les billets à 12 € à la ville de Brest sur une base de 200 billets au minimum,
- de fixer la participation de la ville de Guipavas à 7 € et le prix de vente au public à 5 €.

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable.

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable.

Monsieur le Maire précise « Invitée d'Honneur : Chimène Badi - Répertoire d'Édith Piaf et les Tréteaux Chantants à Guipavas seront le 18 octobre, en complément d'information. Avis aux amatrices et amateurs. »

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Il est proposé au Conseil municipal de verser aux associations guipavasiennes citées ci-dessous, une subvention exceptionnelle, sous réserve de la production de justificatifs.

À l'association ALC ACDC, la somme de 500 €, afin de participer aux frais d'organisation de la course à pied la Biskoulenn le 3 septembre 2022.

À l'association Guipavas Boxe Savate, la somme de 800 € afin de participer à l'achat du matériel (ring pliant).

À l'association ALG VTT, la somme de 49,10 € afin de participer aux frais d'organisation d'une sortie VTT à l'occasion des 25 ans du club.

À l'association Twirling Évolution, la somme de 1 000 € afin de participer aux frais de déplacement à une compétition de niveau européen.

À l'association Les Archers de Guipavas, la somme de 240 € afin de participer aux frais de déplacement de deux archers sélectionnés au Championnat de France en extérieur.

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable.

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Monsieur Yannick Cadiou, étant intéressé à l'affaire, a quitté la séance.

PARTENARIAT CULTUREL – RIBL AN ELORN

La Ville de Guipavas est un partenaire majeur des associations proposant des actions sur son territoire et souhaite s'y associer financièrement.

La municipalité entend marquer son attachement au développement des pratiques culturelles sur la Ville de Guipavas en soutenant les associations dans leurs projets.

Elle reconnaît l'action des associations dans la vie et le rayonnement culturel de la Ville par les activités mises en place auprès des adhérents ou proposées à l'ensemble de la population ainsi que dans les projets collectifs développés et les contenus culturels mis en œuvre.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder un partenariat financier à hauteur de 1 000 € pour l'année scolaire 2022-2023 à l'association Ribl an Elorn pour la création d'une classe « *Bagad à l'école* » à l'école Louis Pergaud à compter de septembre 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir.

P.J : Convention

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable.

Sport, vie associative, culture, animation, patrimoine : Favorable.

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

APPROBATION DE LA RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité adopté par Brest métropole en décembre 2021 prévoit d'engager une révision libre des attributions de compensation (AC) existantes à hauteur de 1 M€ supplémentaire par an. Les AC ont été instituées en tant que mécanisme permettant d'assurer la neutralité budgétaire entre les transferts de ressources des EPCI fonctionnant sous le régime de la fiscalité professionnelle unique et les transferts de charges résultant de transferts de compétences et/ou d'équipements.

Cette nouvelle fraction des AC a vocation à s'imputer en section d'investissement conformément aux possibilités offertes par l'article 1609 nonies C du Code général des impôts. Cette imputation en recettes d'investissement pour le budget métropolitain et en dépenses d'investissement pour les communes du groupement doit permettre à ces dernières de participer à la politique de renouvellement des équipements transférés à l'EPCI. Elle a aussi pour objet de permettre à la métropole de disposer des ressources nécessaires pour garantir l'abondement des crédits de proximité prévu par le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

La procédure de révision libre des AC, prévue par l'article 1609 nonies du Code général des impôts peut faire appel à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette dernière a été instituée par le Conseil de Métropole en mars 2022 et les communes ont chacune désigné leurs représentants au sein de cette commission.

Lors de la séance du CLECT du 3 juin 2022, les membres de la Commission se sont prononcés sur l'évaluation des charges transférées au regard de plusieurs constats :

- L'écart entre les AC versées par les communes et l'évolution des charges réelles des compétences et équipements transférés à la métropole augmente ;
- La métropole finance de façon croissante le coût réel des charges transférées au moyen, principalement, d'efforts de gestion ;
- Les AC initialement définies ne tiennent pas compte de l'apparition de coûts nouveaux ;
- Le système d'AC actuel ne prend pas en compte les coûts de création et de renouvellement des équipements, imputés en section d'investissement. Elle ne couvre que les coûts de fonctionnement et d'investissement récurrent (mobilier, véhicules, informatique) des équipements transférés à l'EPCI.

Sur la base de cette analyse, le rapport de la CLECT préconise au Conseil de métropole de procéder à la revalorisation des AC existantes en instaurant une fraction supplémentaire globale de 1 M€ par an, fraction imputée en section d'investissement. De la sorte, cette revalorisation ne pénalise pas les soldes

d'épargne des communes membres en fonctionnement et son utilisation par la métropole est souple en vue d'abonder les crédits.

La revalorisation globale des AC versées par les communes à la métropole se décline ensuite comme suit par commune en utilisant comme clé de répartition la part du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité reversée à chaque commune membre :

	TLCFE 2020	AC investissement (à verser par la commune)
Bohars	1.7 %	17 369
Brest	61.6 %	615 822
Gouesnou	4.1 %	40 623
Guilers	3.9 %	38 871
Guipavas	9.3 %	93 340
Le Relecq-Kerhuon	5.4 %	53 946
Plougastel-Daoulas	7.7 %	76 908
Plouzané	6.3 %	63 121
TOTAL	100.0 %	1 000 000

Ce prorata est figé sur la base de la répartition des reversements de TLCFE constatés au titre de l'exercice budgétaire 2020. Les imputations de compensation imputées en fonctionnement demeurent inchangées.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport de la CLECT (séance du 3 juin 2022),
- d'approuver la révision libre des attributions de compensation comme exposé ci-dessus,
- d'approuver le versement de 93 340 €, par la ville de Guipavas, au titre de l'attribution de compensation en investissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération

PJ : – Rapport CLECT – séance du 3 juin 2022

- Annexe du rapport CLECT – séance du 3 juin 2022

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2022-02-21 du 9 février 2022 relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2022,

Vu l'arrêté de virement de crédits n° 1 n° 2022-119 du 10 mars 2022,

Vu l'arrêté de virement de crédits n° 2 n° 2022-142 du 25 mars 2022,

Vu l'arrêté de virement de crédits n° 3 n° 2022-307 du 5 juillet 2022,

Considérant la nécessité de procéder à des modifications telles que figurant dans le tableau pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget général,

Après en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales, d'approuver la décision modificative n° 4 du budget principal 2022 telle que présentée.

PJ : Décision modificative n° 4

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Il passe la parole à Madame Claire LE ROY, puis à Madame Isabelle BALEM.

Madame Claire LE ROY prend la parole : « Monsieur le Maire, on voit déjà, à travers cette décision modificative, l'impact de la crise que nous connaissons. Ma question est la suivante : Je voulais savoir, est-ce que vous avez déjà estimé les coûts supplémentaires pour l'année prochaine ? Je pense que les tarifs d'électricité, de gaz ont dû tomber, là. Donc, je voulais savoir si vous aviez calculé un peu combien cela faisait pour la commune. À quoi s'attendre pour l'année prochaine ?

Il y a des communes qui annoncent une hausse de 200 %, de 300 %, ça va jusqu'à 500 % même. Donc, je crains pour notre ville. Et au-delà de ça, je voulais savoir aussi quel était votre plan de sobriété, parce que vous n'êtes pas sans savoir que le Président de la République a demandé à chacun de faire des efforts, aux citoyens, aux entreprises, mais aussi aux collectivités. Qu'est-ce que la ville de Guipavas a prévu dans ce cadre-là ? Le gouvernement a annoncé pour les petites communes, une sorte de bouclier tarifaire, mais je pense que Guipavas n'est pas éligible à ce bouclier. Il y a des communes qui ont adressé un vœu, pour demander que ce bouclier tarifaire soit étendu aux plus grosses communes. Donc, je me disais que nous pourrions peut-être, d'ici le prochain Conseil Municipal, coconstruire un vœu en ce sens. Merci »

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Cette décision, effectivement modificative, laisse apparaître sans surprise une augmentation de crédits, notamment du coût de l'énergie, de l'électricité. Alors, elle fait apparaître aussi une augmentation des recettes qui correspondent à la taxe des droits de mutation ou à la taxe de publicité. Si l'on peut se réjouir de voir notamment les droits de mutation en progression pour les finances locales, on peut aussi s'en inquiéter. En effet, il faut s'attendre à un revirement de tendance, avec un marché immobilier qui risque fort de ralentir localement, pour deux raisons principales, qui sont, d'une part la remontée des taux d'intérêt, et ensuite le durcissement des conditions qui sont exigées par les organismes prêteurs pour les emprunteurs. Pour autant, on considère qu'en 2023, les Collectivités afficheront une fiscalité locale globalement dynamique pour diverses raisons. D'abord, malheureusement, les taxes foncières bénéficieront de l'habituelle revalorisation forfaitaire des bases particulièrement élevées, celles-ci étant calculées, comme chacun sait, sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée, qui sera connue en novembre, mais dont l'évolution d'août 2021 à août 2022 a atteint les 6,5 %. Ensuite, les impôts économiques devraient aussi connaître une progression, à la faveur de la reprise économique de 2021. Outre, la CFE, la CVAE est concernée, mais on sait que le gouvernement a d'ores et déjà annoncé qu'il la diminuera en deux temps, dès l'an prochain, effectivement et les modalités de compensation ne sont, à ce jour, pas connues. Face à des recettes que je ne vais pas détailler davantage, nous avons des dépenses en forte progression, en lien avec l'inflation et la hausse des coûts, jamais vue depuis 15 ans, ainsi que des revalorisations, dont celle du point d'indice en juillet dernier, qui sera absorbée en année pleine à compter de 2023. Face à ce tableau assez alarmant, pouvez-vous nous en dire plus sur les mesures que vous avez prises et les orientations que vous vous êtes fixées ? Envisagez-vous une revalorisation des tarifs des services publics, ou bien encore une augmentation de la part communale de la taxe foncière, dont j'ai déjà dit que les bases augmenteront ? À ce sujet, les habitants ont reçu récemment leur avis de taxe foncière 2022 et ont eu la désagréable surprise de voir le bond spectaculaire de la part communale : + 10,6 %. Il est intéressant, à titre comparatif, de regarder autour de nous, ce qu'il se passe. Et voici les taux de progression de la part communale de certaines villes voisines :

- Le Relecq-Kerhuon + 8,4 %
- Bohars + 5,96 %

- Plougastel-Daoulas + 3,46 %
- Plouzané : Bravo ! Plouzané n'a pas augmenté son taux de fiscalité, donc +0.

Quant à Guipavas, vous avez choisi, Monsieur le Maire de l'augmenter de plus 10,6 %. Vous nous aviez dit, en février dernier, Monsieur le Maire, que vous trouviez que c'était le bon moment, pour augmenter ce taux de part communale de taxe foncière. Alors, je doute quand même qu'en ce mois de septembre, beaucoup de Guipavasiens vous en aient félicité. Il y va de cette augmentation de taxe foncière, comme celle de la CFE et permettez-moi de vous préciser, comme cela m'a été dit par des Guipavasiens concernés, que la hausse, « elle fait mal », d'autant plus quand ceux qui la paient pratiquent des actes pour lesquels ce ne sont pas eux qui fixent le tarif, mais l'État et qu'il n'a pas été revu depuis des lustres. Pour finir, maintenant que le flou qui a régné ces dernières semaines sur les intentions du gouvernement semble se dissiper et que de limiter la hausse des dépenses pour tous les acteurs publics, on s'oriente vers un objectif de réduction des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, puisque celles-ci devront évoluer moins vite que l'inflation. Donc elles devront baisser. Je vous demande quel levier d'action avez-vous choisi d'actionner dans le contexte d'augmentation des coûts pour tenir votre budget et vos investissements prévus et imprévus. Il me vient à l'esprit une demande que j'ai vue dans la presse pour un deuxième terrain de foot synthétique, avec un premier à remettre en état, en espérant qu'il ne fait pas en plus partie des synthétiques que nombre de collectivités vont devoir refaire, du fait du risque pour la santé prouvé et désormais reconnu de certains plastiques.

Alors concernant la facture énergétique, quel pourcentage d'augmentation avez-vous calculé sur la fin d'année et globalement, comment tient votre budget jusqu'à décembre ? Avez-vous des possibilités de revenir sur certains projets engagés, bien évidemment ? De même que nous ne validons pas votre budget, nous ne validerons pas cette décision modificative.

Monsieur le Maire répond : « Merci. Pour la taxe foncière, ce n'est pas une surprise, Madame BALEM, on en a parlé lorsqu'on a voté l'augmentation de taxe foncière. Pourquoi j'ai dit « le bon moment », parce que quand vous dites ça, vous ne dites pas tout. Je vous ai expliqué pourquoi c'était le bon moment. La taxe d'habitation qui disparaît, la taxe audiovisuelle qui disparaît, c'est un gain beaucoup plus important que ce qu'aujourd'hui on demande comme effort aux Guipavasiens. Alors vous comparez avec d'autres communes, c'est bien. Mais combien de fois elles ont augmenté ces dernières années ? Nous, ça fait 11 ans qu'on n'a pas augmenté. Alors je vais vous prendre un exemple, moi aussi, une commune que vous adorez d'ailleurs, vous encensez son maire, une commune limitrophe à la nôtre, et bien il y a eu 10 % d'augmentation cette année, plus de 10 % et l'année d'avant pareil. C'est bizarre, on prend toujours ce qui nous arrange, en fait, dans les chiffres. Il y a beaucoup de communes qui ont augmenté plusieurs fois par petits paliers depuis le début du mandat. Nous, nous ne l'avons pas fait. Donc, nous le faisons en une fois et, pourquoi on le fait en une fois ? Parce qu'on a attendu la disparition de la taxe d'habitation ou du moins l'effacement de la taxe d'habitation, parce que certains d'entre nous en paient toujours, à commencer par moi. Donc, voilà pourquoi c'est le bon moment. Parce qu'aujourd'hui moi j'ai 200 € de supplément sur ma taxe foncière et sur ma taxe d'habitation, par exemple, j'ai un abattement de 600 €. Moi, l'audiovisuel, c'est 138 €. Voilà pourquoi c'est cette année. Alors, en une demi-année, on a 549 000 €. Il y a eu l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et il y a eu 2 ou 3 augmentations du SMIC et tant mieux. Mais il faut les payer derrière. Alors on a des investissements à faire, on a des coûts supplémentaires, eh bien il faut y faire face. Aujourd'hui, nous sommes sur des tarifs négociés, jusqu'à encore cette année, mais l'année prochaine on va manger froid. On a reçu ce matin même une actualisation des éléments relatifs aux coûts de l'énergie pour 2023 justement. En août, ils nous avaient été annoncés relativement stables, du fait qu'on restait sur le même marché contracté auprès de l'UJAP. En général, les prix sont relativement stables sur la durée d'un contrat, les volumes étant habituellement achetés à l'avance. Ener'gence vient de nous prévenir que ce ne sera pas le cas, y compris pour notre marché, les tarifs ayant commencé à augmenter en 2021. Ils ont temporisé jusqu'alors, en attendant une baisse des tarifs. Une simulation des dépenses énergétiques de la commune, suite à l'analyse des budgets prévisionnels pour l'année 2023, une hausse de 85 % des dépenses d'électricité, d'après ces prévisions. Pour information, Brest Métropole annonce 110 % de hausse sur son marché et le SDEF, 250 % d'augmentation. Concernant Guipavas, Ener'gence a inclus deux hypothèses de travail sur le gaz naturel, puisqu'il observe des coûts très différents sur certains marchés qui, pourtant, ont été passés quasiment en même temps. Nous sommes donc à un prévisionnel 2023 estimé entre 815 000 € et 1 132 000 € pour les dépenses d'électricité et de gaz contre 455 000 € en 2022. Pour information, ce matin, Landerneau annonce un prévisionnel de 1 300 000 € – Plabennec 1 050 000 € – en termes d'augmentation. Pas de bouclier tarifaire pour Guipavas, bien entendu. Alors les communes qui peuvent bénéficier du bouclier tarifaire aujourd'hui, ce sont les communes jusqu'à 10 emplois ; 10 employés, 10 agents. Donc autant vous dire que l'on n'est pas près de l'avoir. J'étais à une réunion avec plusieurs maires vendredi dernier avec notre député et il

y a des petites communes de moins de 1 000 habitants, qui aujourd'hui ont des charges de 100 000 € qui passent à 300 000 € voire 400 000 €. Ils décident déjà de fermer des salles communales. Ils ne savent pas comment ils vont faire. Donc, même si aujourd'hui on a lancé, on fait des efforts et on va continuer les efforts effectués, l'isolation, passage en LED, diminution de l'éclairage dans certains secteurs, diminution de puissance, changements de chaudières, changements d'huissieries, désembouage des systèmes de chauffage et j'en passe... Donc on va continuer tout cela, on ne pourra pas absorber cette augmentation, si elle se confirme. On va travailler sur le DOB dans les semaines à venir. On a commencé à travailler avec les services sur pas mal de sujets, pour préparer notre DOB. Il faudra que l'on recalcule certaines choses pour le PPI. Alors vous avez vu qu'un club a demandé un deuxième synthétique. Pour autant, ce n'est pas parce qu'on demande, qu'on a. Le synthétique de Coataudon a un certain âge, déjà. Celui de Guipavas était abîmé. Ce n'est pas la même qualité, mais il a été aussi maltraité. D'ailleurs, il va falloir les fermer un jour ou l'autre, ces synthétiques, parce que tout le monde en profite et pas forcément avec les bonnes chaussures, ou avec des vélos. Cette semaine, d'ailleurs, ce n'est pas terminé, mais c'est en cours, demain soir c'est fini, ils sont en train de rénover les parties les plus abîmées. Tout cela reste à affiner, bien sûr. On en reparlera bien évidemment au prochain Conseil et je le répète, on aura probablement des ajustements à faire sur le PPI, puisque contrairement à l'État, nous, on doit être à l'équilibre sur chaque budget, ce qui n'est évidemment pas le cas de l'État.

Et puis la Loi de finances 2023, il y a encore beaucoup de zones floues. On est tous à la même enseigne, je dois dire. Donc, il y a encore quelques interrogations et d'ici décembre prochain, beaucoup de choses ont le temps de bouger encore. Alors, bien sûr qu'avec l'Association des Maires de France on fait le nécessaire pour essayer déjà de remonter... Ce n'est pas un scoop, tout le monde sait que les communes seront vraiment amputées de leurs finances. Donc le discours du Président, c'est qu'il n'augmentera pas les impôts, mais enfin derrière, qui rame ? C'est encore nous. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui que cette dépense d'électricité passera de 455 000 € à entre 815 000 € et 1 132 000 € pour 2023 normalement et on a de la chance. Alors, on a parlé des droits de mutation, certes, ils vont baisser. On est au-delà du budget, encore cette année, parce qu'on a la chance, et Alain LAMOUR l'avait rappelé tout à l'heure en début de Conseil sur notre délibération, d'être une commune dynamique avec beaucoup d'entreprises. Quand une entreprise se vend plusieurs dizaines de millions d'euros, c'est bon pour les caisses de la commune. Mais c'est un one shot, ce n'est pas tous les ans que l'on peut compter là-dessus. Donc c'est une moyenne sur les dernières années. C'est cela que l'on avait inscrit dans le budget. L'année dernière, déjà, on avait eu un surplus par rapport au budget, tant mieux. Comme le dit Isabelle BALEM, ce n'est pas évident que ça continue, vu la conjoncture des prêts et de l'octroi de prêts et des taux d'emprunts. Ce ne sont pas des budgets sur lesquels on peut compter. On a de la chance de pouvoir compter dessus cette année pour avoir un équilibre. Donc il y a un gros travail à faire et ma foi, vraiment être très prudents. On ne sait pas à quelle sauce on va être mangés. Voilà ce que je pouvais répondre sur le sujet. Est-ce qu'il y a d'autres compléments d'information ? Oui, Claire ».

Madame Claire LE ROY prend la parole : « Je suis ravie que l'on soit d'accord sur le fait que Guipavas est une commune dynamique, fiscalement et avec plein d'entreprises qui s'y installent, qui vivent. Donc, pour une fois, là-dessus, on est tout à fait d'accord, c'est ça qui sous-tend notre position. Effectivement, vous avez répondu sur l'aspect financier de l'impact. Par contre, j'insiste, j'aimerais bien quand même que vous nous présentiez les actions concrètes qui vont être mises en place, pas là dans la minute, mais dans les jours qui viennent, pour réduire la consommation d'énergie sur Guipavas. Je crois qu'on fait appel aux citoyens, mais il faut aussi que la ville prenne sa part et qu'elle soit exemplaire, pour montrer aussi qu'il faut que chacun fasse sa part. Et puis j'avais un troisième point, mais qui m'échappe. Ça me reviendra. Ah oui, juste une remarque. Je ne peux pas m'empêcher quand même, de vous dire de faire attention Coataudon, c'est à Guipavas. Donc quand on parle du terrain synthétique qui est là, c'est le terrain de Guipavas, mais le terrain de Coataudon, c'est le terrain de Guipavas, aussi ».

Monsieur le Maire ajoute : « Ah, mais complètement, je suis le premier à le rappeler, parce que quand ils sont à Coataudon, certains disent : « On va à Guipavas. » quand ils viennent au centre de Guipavas. Mais je suis le premier à leur rappeler qu'ils sont à Guipavas. Là-dessus, il n'y a aucun souci. »

Madame Claire LE ROY poursuit : « Guipavas, ce n'est pas fait comme ça, quand même ».

Monsieur le Maire demande : « J'ai dit le terrain de Guipavas est le terrain de Coataudon ? ».

Madame Claire LE ROY confirme : « Oui. »

Monsieur le Maire répond : « Autant pour moi alors. J'aurais dû dire le terrain du centre, au lieu de dire le terrain de Coataudon. Je m'en excuse. Comme quoi chacun doit prendre sa part, on est d'accord, mais je pense qu'il faut qu'on ait une réflexion aussi sur l'ensemble des communes environnantes, pour ne pas qu'il y ait trop de disparités sur les solutions à prendre, parce qu'on a tous les mêmes problèmes. Déjà sur la Métropole et même un petit peu plus loin. Alors on a regardé, aujourd'hui, la DGS a un document AMORCE et AMF où il y a certaines préconisations. C'est coupure du chauffage dans les salles de sport. Si ce sont des sports pieds nus au sol, c'est 16°. Limitation de l'éclairage public, bien entendu, ça va de soi. Demain, est-ce qu'il faut garder les chaudières ? On a des chaudières dans toutes les salles de sport et dans tous les vestiaires de foot. Est-ce qu'on laisse des gens prendre leur douche en sortant du terrain, ou est-ce qu'ils prennent leur douche chez eux ? Ce sont de vraies questions. Chacun va devoir faire des efforts, mais je pense qu'il faut qu'on en parle d'abord entre nous, qu'on fasse des choses bien envers les communes, parce que les enfants ou les jeunes qui vont aller jouer chez nous ou qui vont aller jouer à Kerhuon, à Plougastel ou à Landerneau, ou ailleurs, ça sera partout pareil et puis c'est compliqué. Il va falloir mettre des interrupteurs pour garder l'éclairage à minima, sur les salles de sport, en position « entraînement » systématiquement, parce que ce n'est pas forcément le cas partout, aujourd'hui. Il y a plusieurs positions. Il y a « entraînement » et « matchs et championnats ».

Il faut qu'on travaille vite là-dessus. Il y aura un courrier aussi, sur la sensibilisation aux associations, déjà sur l'usage d'aujourd'hui. Après les entraînements, ceux qui veulent se faire un casse-croûte dans une salle de sport ou sur un terrain de foot, qu'ils coupent les projecteurs, déjà qu'ils gardent un minimum de lumière. Ce sont des usages qui sont normalement logiques, mais qui ne sont pas appliqués aujourd'hui et qu'on a laissés comme ça. Donc il y a beaucoup de choses. Les 19° comme le préconise l'État, on va tous mettre des pulls à cols roulés comme dirait notre ministre, Bruno Lemaire. »

Monsieur le Maire répond : « Dans mon bureau, depuis cette semaine, je suis avec une polaire parce que c'est un frigo, mais on tient. On rajoute une petite laine, ça paraît évident, mais on vivait un petit peu, peut-être, dans le luxe, jusqu'à présent, je ne sais pas. Oui, Alain LAMOUR ».

Monsieur Alain LAMOUR demande : « Et vous avez évoqué les décorations de Noël, c'est peut-être un peu prématuré, mais... ».

Monsieur le Maire dit : « Alors, les décorations de Noël sont toutes en LED aujourd'hui, puisque c'est du matériel de dernière technologie tous les ans. Moi je serais d'avis de les laisser, parce qu'avec toute cette morosité ambiante et tout ce qu'on nous refuse, tout ce qu'on n'a plus le droit de faire, toutes les règles qu'on nous impose d'année en année, à un moment, je pense qu'il faut garder un petit peu de sourire et un petit peu d'animation dans le Centre. Par contre, elles s'éteindront plus tôt, probablement avec l'éclairage public. À mon avis, je pense qu'il faut maintenir, je ne sais pas ce que vous en pensez, peut-être que quelqu'un ne sera pas d'accord avec moi... Mais bon ! À un moment, la période de Noël, c'est la période de Noël. Il faut aussi marquer le coup et puis à mon avis ce n'est pas ça qui va plomber les finances de la commune ».

Monsieur Alain LAMOUR ajoute : « Non, bien sûr, ça va de soi. Alors, après, je pense qu'il faudra réduire le temps d'éclairage, enfin de mon point de vue et le faire à la fois sur Guipavas et sur l'ensemble de Guipavas, le Centre et Guipavas Ouest, aussi. »

Monsieur le Maire poursuit : « Mais il n'y a aucun souci là-dessus ».

Monsieur Alain LAMOUR poursuit : « Mais après, c'est vrai que je suis assez d'accord. C'est comme sur les lumières de l'aéroport, il y a eu beaucoup de polémique pendant un certain temps sur le parking. Effectivement, ce sont des lumières LED qui consomment très peu. Mais, je pense qu'on est aussi dans l'ordre du symbolique et les réflexions que vous avez, tout le monde n'aura pas cette réflexion. Je pense qu'il faut faire quelque chose, quand même, sur les décorations de Noël. Même si moi je trouve que c'est super mais il faudra faire un petit effort, de réduction du temps ».

Monsieur le Maire approuve : « Non, mais tout à fait. C'est ce que je disais. On a une réunion et une conférence métropolitaine des Maires vendredi prochain. Justement, les services ont préparé le sujet, pour nous faire part des potentielles solutions sur l'éclairage public, sur la baisse d'énergie, sur l'extinction de la plupart des quartiers et plus tôt, surtout, parce que, à part les axes principaux, ça n'a pas lieu de rester allumé toute la nuit. Mais là-dessus, on communiquera, bien entendu, sur les solutions qui seront adoptées, mais c'est forcément dans l'ère du temps et on est tous en phase sur le sujet et je pense quand même que les illuminations de Noël, il faut les garder. Après, ça ne plaira pas forcément à tout le monde, mais... C'est important. Oui, Isabelle BALEM ».

Madame Isabelle BALEM prend la parole : « Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je dirais que la liste des leviers d'action est longue. Il y a un guide d'ailleurs, à l'usage des élus, qui est sorti la semaine dernière, à ce sujet-là. Mais dans un très court terme, est-ce que vous avez prévu, ne serait-ce que diminuer les éclairages publics, de les faire couper plus tôt ? Parce que plus tôt, je dirais, ces mesures seront mises en place... »

Monsieur le Maire intervient : « C'est déjà fait ! »

Madame Isabelle BALEM poursuit : « Et elles n'ont pas besoin d'être anticipées. Est-ce que ça entre en vigueur tout de suite ? »

Monsieur le Maire répond : « Oui, c'est déjà commencé. Je vous ai dit, c'est déjà commencé sur tout ce qui est en partie LED. C'est diminué au minimum, notamment sur les dernières tranches de travaux qu'il y a eu sur les éclairages publics. C'est déjà commencé. Et on attend la réunion de vendredi pour appliquer la solution préconisée, c'est-à-dire l'extinction plus tôt, ou diminution des lux d'éclairage pour pouvoir consommer moins. C'est déjà commencé. Et la sensibilisation des associations aussi, le courrier est en cours de finalisation et ce sera fait très rapidement. On va retarder au maximum l'allumage du chauffage. On est tributaires du climat aussi. Donc on verra. Oui, Claire LE ROY ».

Madame Claire LE ROY prend la parole : « Je pense qu'il faut, pour ce qui est de l'éclairage public, il faut que ce soit en place, avant le changement d'heure ».

Monsieur le Maire confirme : « Oui. »

Madame Claire LE ROY poursuit : « Parce que c'est là que ça aurait un impact ».

Monsieur le Maire répond : « On vous tiendra au courant sur la solution adoptée. Je vous propose donc d'adopter.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Abstentions : Mesdames et Messieurs Claire Le Roy, Pierre Bodart, Catherine Guyader, Alain Lamour, Isabelle Balem, Régine Saint-Jal, Jean-Yves Cam, Emmanuel Morucci

DÉPLACEMENT DES ÉLUS – MANDATS SPÉCIAUX

Dans le cadre de la délibération n° 2020-06-39 du 10 juin 2020 relative aux conditions de remboursement des frais engagés par les élus lors de missions relevant de mandats spéciaux, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le déplacement suivant :

- Congrès des maires à Paris du 22 au 24 novembre 2022.

Y participeront :

Fabrice JACOB, Catherine ANDRIEUX, Jacques GOSSELIN, Nicolas CANN, Ingrid MORVAN.

En cas d'empêchement de personnes missionnées, celles-ci pourront se faire remplacer.

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, il passe d'abord la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI et ensuite à Madame Claire LE ROY.

Monsieur Emmanuel MORUCCI prend la parole : « Les années se suivent et se ressemblent, Monsieur le Maire. Je me souviens que l'année dernière, déjà un an, vous vous rendez compte, je vous avais posé la question, vous vous en souvenez, « *Quand est-ce que vous allez ouvrir aux élus de l'opposition le déplacement au Congrès des Maires, une manifestation importante qui ne concerne pas seulement le maire et la majorité, mais aussi tous les élus ?* ». Et l'année dernière, Monsieur le Maire, vous vous en souvenez, certainement, vous m'aviez répondu, « *L'année prochaine, on va voir ce que l'on peut faire* ». Et je vois la délibération ici, et je me dis « *Monsieur le Maire a oublié sa promesse, il n'a pas vu ce qu'il pouvait faire* », et je trouve ça véritablement dommage, parce que c'est quelque part, quand même, un mépris des élus des groupes minoritaires et je crois que ce n'est pas de bon ton, en ce moment, d'agir comme ça. Une place sur un élu de n'importe quel autre groupe aurait été particulièrement bienvenue ».

Monsieur le Maire répond : « Ce n'était pas une promesse, j'ai dit « *On verra* ». Et je vous ai dit aussi, les années suivantes quand l'ensemble des adjoints y seront allés, on verra en fin de mandat. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI ajoute : « Certes. Et à cette allure-là, on va attendre trois mandats. »

Monsieur le Maire poursuit : « J'aurais bien pu ajouter un nom supplémentaire, mais en période de crise financière, telle qu'est la commune, on ne va peut-être pas le faire. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI demande : « Monsieur le Maire, vous y êtes déjà allé plusieurs fois ? »

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et passe la parole à Madame Claire LE ROY : « Oui, mon intervention portait sur le même sujet et j'ai appris récemment que, dans d'autres communes, ça se fait, même dans des communes de votre obédience ».

Monsieur le Maire s'interroge : « Obédience ? »

Madame Claire LE ROY précise : « Obédience, le mot est mal choisi. De votre tendance politique. Ça se fait ailleurs, j'estime aussi que pour l'année prochaine, j'aimerais bien qu'il y ait une place aussi pour un représentant de l'opposition ».

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle BALEM : « Monsieur le Maire, vous dites que rajoutez un nom, on est en période d'austérité. Alors, pourquoi ne pas en enlever un là, et en envoyer que 4 au lieu de 5 ? Ce n'est pas illogique non plus ».

Monsieur le Maire répond : « Non, c'est vrai, ce n'est pas illogique. Je vous dis, quand l'ensemble des adjoints y seront allés, on en reparlera. Je vous propose d'adopter cette délibération.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

ADHÉSION A LA MISSION DE MÉDIATION PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DU FINISTÈRE (CDG29)

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article (article 25-2) dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les Centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative. Elle permet également aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties prévue aux articles L. 213-5 et 213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

En adhérant à cette mission, la collectivité prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation.

Pour information, le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 fixe ainsi la liste des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire :

1. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
2. Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
3. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement ;
4. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
5. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
6. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;

7. Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le CDG 29 a fixé un tarif forfaitaire de 500 € par médiation, toute heure supplémentaire au-delà de 8 heures sera facturée 75 €.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CDG 29.

Vu le code de justice administrative et notamment les articles L.213-1 et suivants et les articles R. 213-1 et suivants de ce code ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut relatif à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2 ;

Vu le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux ;

Considérant que le CDG 29 est habilité à intervenir pour assurer des médiations ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adhérer à la mission de médiation du CDG 29.
- De prendre acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 29 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

PJ : Convention de médiation + annexe

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, citoyenneté, relations internationales : Favorable.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire dit qu'il y avait des questions diverses et donne la parole à Monsieur Jean-Yves CAM puis Madame Isabelle BALEM.

Monsieur Jean-Yves CAM prend la parole : « Merci, Monsieur le Maire. Le mensuel de septembre nous informe qu'un permis de construire a été déposé pour un bâtiment d'hébergement séniors social sur le boulevard de Coataudon. Ce sera le premier projet, autre que commercial, aussi proche du rond-point de Kerouant depuis de nombreuses années. Et ce projet pourrait bien préfigurer d'autres projets, évidemment à venir. Un bref rappel : Cette zone d'implantation de la résidence est actuellement une friche. Enfin, une friche, il y a deux maisons qui sont à l'abandon depuis plusieurs dizaines d'années et une bonne partie de ces parcelles au sud de cette zone, a une vocation dominante d'habitat. Elle a été classée en zone dominante d'habitat récemment. Et le rond-point de Kerouant pourrait bien servir de porte d'accès à de vastes zones pour Brest Métropole. Tous les paramètres convergent donc pour amorcer une ouverture vers le sud de ce rond-point. C'est une supposition, j'entends. Donc ceci m'amène à poser la question suivante : « *Dans le cadre de ce projet, est-ce que les particuliers, les riverains dans l'environnement du projet, seront-ils consultés ? Si oui, est-ce que ce sera pendant l'instruction ?* » Tout en sachant qu'il serait de bon ton, évidemment, de ne pas se restreindre, strictement, aux seuls riverains mitoyens, parce qu'un, ils ne sont pas nombreux et deux, certaines parcelles sont inoccupées et d'autres, ma foi, c'est la ferme Plouzané, je ne suis pas certain que ça ait un grand intérêt. La personne, là, va se trouver avec cette résidence devant elle. Je vous remercie Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire répond : « La résidence est plus bas que la ferme Plouzané, bien plus bas ».

Monsieur Jean-Yves CAM ajoute : « Enfin, bien plus bas... »

Monsieur le Maire poursuit : « Sur les deux maisons en friches, à l'abandon depuis... Alors, pour vous répondre : Oui, c'est un projet. Il y a eu plusieurs projets sur ce terrain-là. Est-ce que celui-là va aboutir plus qu'un autre ? Logiquement oui, parce que vu les porteurs, cela serait plus logique. Il y a eu un projet d'hôtel, il y a eu un projet de résidence seniors, il y a eu un projet d'EHPAD, des projets d'habitat sur ces parcelles. Sur l'accès, pour les terrains qui sont plus au sud, bien entendu, cela fait une trentaine d'années que l'accès aux terrains plus au sud est fléché depuis très longtemps. Aujourd'hui, il y a une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur ces terrains qui se situent derrière la résidence qui devrait se faire. C'est-à-dire que les gens qui sont propriétaires des terrains ou qui sont sous compromis de vente avec des terrains qui sont juste derrière, le secteur ne va pas s'étendre sur le Rody comme cela. Mais il y a juste quelques terrains qui sont derrière. Donc, il y a une OAP sur le secteur et les gens ne pourront pas faire ce qu'ils voudront. Néanmoins, si un lotissement doit se faire, ou peu importe ce qui pourra se faire, on est dans une zone pavillonnaire quand même, il y aura nécessairement un permis d'aménager qui devrait être déposé, à partir du moment où il y a plusieurs logements, vu la superficie. Lorsque le permis d'aménager sera déposé, nous verrons ce qui est proposé. Est-ce que c'est du pavillonnaire ? Est-ce que c'est trop densifié, pas assez densifié ? Les accès, aujourd'hui il n'y a rien de déposé sur ces terrains-là, les terrains qui sont à l'arrière. Aucun permis. Aucun plan ».

Monsieur Jean-Yves CAM répond : « J'entends bien. C'est pour cela que j'ai dit que ça préfigure certainement une ouverture vers le sud ».

Monsieur le Maire approuve : « Ah oui, oui complètement. Oui, ça fait très longtemps que ces terrains-là sont fléchés pour de l'habitat ».

Monsieur Jean-Yves CAM poursuit : « C'est simplement pour alerter, de façon à ce que, quand même, les riverains ou certains riverains du moins, soient alertés sur non pas ce risque, mais sur ces projets. Il faut être vigilant ».

Monsieur le Maire ajoute : « Non, mais bien sûr. Je suis entièrement d'accord ».

Monsieur Jean-Yves CAM poursuit : « Je pense qu'il faut l'être dans tous les projets et on l'a vu encore avec le projet de résidence qui se trouve un tout petit peu plus bas et qui jouxte de très près, certains pavillons. Évitions de reproduire la même chose ».

Monsieur le Maire confirme : « Non, mais nous sommes d'accord. Par contre, les riverains, aujourd'hui, sont au courant que ces terrains-là sont constructibles. Parce que, que ce soit d'un bord ou de l'autre de la voie, ils sont au courant, ceux qui sont plus proches de la voie au-dessus sont bien informés, puisqu'on avait eu quand même des gens à venir voir en mairie. Et ceux qui sont plus au sud savent même avec qui les terrains sont sous compromis, puisqu'il y a eu un défaut d'entretien cette année, et donc ils sont bien au courant de ce qu'il y aura potentiellement sur ces parcelles, derrière leur talus. Donc ils sont informés. Mais aujourd'hui, je le rappelle, aucun permis d'aménager, ni quoi que ce soit a été déposé, ni aucune intention à ce jour. Il y a eu un projet au départ, il y a deux ou trois ans, mais qui n'avait pas abouti, puisque les gens étaient sur d'autres thèmes et d'autres sujets. Madame Isabelle BALEM avait posé plusieurs questions également. Je vais vous laisser les lire ».

Madame Isabelle BALEM prend la parole : « Merci, Monsieur le Maire. Alors, première question : 35 000 € étaient inscrits au PPI en 2022, PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement 2022, pour des travaux de toiture de l'église. Où en sont les travaux et où en est l'étude concernant l'Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul ? »

Monsieur le Maire répond : « Les crédits inscrits correspondent à l'étude de programmation préalable aux travaux de restauration nécessaire sur l'Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul. Pour la réalisation de cette étude, la commune a sélectionné une équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte du patrimoine, mandataire du groupement assistance et maîtrise d'ouvrage, donc une agence CAP Culture, un bureau d'études techniques, ingénierie ayant une spécificité sur ce type d'ouvrage, une étude historique, un droniste et un économiste.

Cette phase d'études et des travaux nécessaire et de chiffrage de l'ensemble de l'opération des restaurations est en cours de finalisation et elle sera présentée prochainement. Ce sera peut-être prêt pour décembre d'ailleurs, on vous en fera part. Il y avait aussi notre nouveau curé qui était à la dernière réunion et qui a pu aussi s'imprégner de l'ampleur des travaux qu'il y a à faire sur cet ouvrage et donc, l'étude de programmation est financée à 50 % par la DRAC. On a eu 18 000 € de la DRAC et on a également fait une demande de subvention au département sur ce sujet. Et je peux vous dire qu'il y a du boulot sur cette église ».

Madame Isabelle BALEM ajoute : « Par contre, vous nous avez cité CAP Culture Patrimoine. Pour tout vous dire, je suis allée sur leur site internet voir et je souhaiterais que vous puissiez m'éclaircir sur ce qu'ils affichent, eux, dans le dossier concernant l'église de Guipavas. Ils parlent effectivement du pilotage de la mission diagnostic, de stratégie financière, mais aussi de la conception du projet de valorisation culturelle et patrimoniale. Alors la valorisation culturelle de l'église, je ne vois pas forcément de quoi il s'agit. Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus ? »

Monsieur le Maire répond : « Je vous dirai cela quand on aura eu la restitution de l'ensemble des études qui sont en cours de finalisation, il y avait la valorisation de ce patrimoine bâti qui se fera également probablement dans les études que nous mènerons sur la réfection du centre-ville de Guipavas, au niveau patrimoine, bien entendu. »

Madame Isabelle BALEM poursuit : « Conception du projet de valorisation culturelle et patrimoniale : Enfin, moi je lis ça sur le site de CAP Culture Patrimoine, je me dis « *Ils ont été sollicités pour un projet de valorisation culturelle et patrimoniale* », puisqu'ils mettent qu'ils font la conception du projet ».

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Madame Isabelle BALEM continue : « Il y a eu une commande qui leur a été formulée, donc je suppose qu'on leur a fait une commande de projet de valorisation culturelle et patrimoniale et je vous demande juste qu'est-ce que vous entendez dans la valorisation culturelle de l'église. »

Monsieur le Maire répond : « Comme ça, je ne peux pas vous répondre. Je n'ai pas les éléments sous les yeux, mais c'est une obligation pour avoir les subventions et pour mener à bien le projet. Cela fait partie d'un des items qui sont à travailler pour pouvoir faire l'étude globale sur l'ensemble de l'édifice ».

Monsieur Emmanuel MORUCCI intervient : « Oui, sur le même sujet, peut-être pouvez-vous nous apporter une précision et, notamment, sur l'intervention de CAP Culture Patrimoine. Vous venez de faire référence à une dernière réunion qui a eu lieu, je crois, mardi dernier qui portait sur les travaux à réaliser, si mes informations sont bonnes. J'ai été, par ailleurs, invité, enfin d'une certaine manière, à participer à un groupe de travail organisé par CAP Culture Patrimoine, réunion qui, au demeurant, était intéressante. Un groupe de travail qui a duré longtemps, dans lequel il n'y avait pas d'élus, en tout cas de la majorité. J'étais le seul élu. Et je ne comprends pas bien la différence dans votre explication sur la valorisation culturelle de l'église. Parce que ce groupe de travail portait bien sur la valorisation culturelle. Et on y a passé deux heures et demie. J'ai été invité peut-être par hasard, ou par accident, puisque j'ai reçu une invitation par l'AGIP, alors qu'en tant qu'élu, je n'étais pas du tout informé de l'existence de ces groupes de travail. Donc j'y suis allé et j'en suis très content, mais en même temps, le discours est assez clair. La personne qui gère ça a une formation similaire à celle que j'ai pu avoir et il y a bien un projet. Vous avez bien un projet, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire confirme : « Oui, je n'ai pas dit qu'il n'y en avait pas. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI poursuit : « Oui, mais il faut nous le dire. Parce qu'on veut bien qu'il y ait des projets, mais un groupe de travail quasi, je ne dirais pas secret, mais confidentiel, auquel il y avait une personne de l'AGIP, un représentant des services, une personne de l'Alizé, mais pas l'élu à la Culture, pas l'élu aux Travaux. Je me suis un peu posé cette question. Alors il n'en demeure pas moins que c'est intéressant et qu'il faut continuer ce type de groupes de travail. Mais ma question est plutôt sur le fait de savoir quel est le projet qui est derrière, quelle est l'information à apporter aux élus ? Si je n'avais pas reçu ce mail de l'AGIP, je n'aurais jamais été au courant de l'existence de ce groupe de travail. Et moi, ça me pose quand même un problème. Je sais qu'il y a une question de travaux, on met cela de côté. Ici, il ne s'agissait pas du tout de travaux dans ce groupe de travail. Donc il y a deux choses en parallèle.

Monsieur le Maire répond : « Oui, mais on est d'accord. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI continue : « Et c'est là que je ne comprends pas bien... »

Monsieur le Maire précise : « Il y a eu un groupe de travail fait avec l'AGIP, puisque c'est l'AGIP qui gère, enfin il ne faut pas dire qui gère, mais qui est très attentive à notre patrimoine et donc c'était un groupe de travail avec les acteurs, pour pouvoir justement mener à bien ces études qui vont être restituées dans les semaines ou mois à venir ».

Monsieur Emmanuel MORUCCI répond : « Oui, mais il n'y avait qu'une seule personne de l'AGIP. »

Monsieur le Maire demande : « Mais vous y étiez au titre de l'AGIP, puisque vous avez reçu une invitation. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI répond : « J'ai reçu une invitation, mais je ne savais pas... »

Monsieur le Maire ajoute : « Oui, mais par l'AGIP, donc c'est au titre de l'AGIP que vous y étiez. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI répond : « Mais en tant qu'élu, il aurait été quand même intéressant que je puisse y participer. Et j'aurais été tout à fait content et heureux de participer en tant qu'élu, mais non pas en tant que membre associé d'une association locale ».

Monsieur le Maire répond : « Mais c'est un groupe de travail, je rappelle. Après, voilà, sur toutes les réunions de travail que l'on fait aujourd'hui, on ne peut pas associer tout le monde non plus. Mais les éléments vous les aurez quand on aura eu la restitution, je vous dis, de l'ensemble des travaux sur cet ouvrage.

Oui, Claire LE ROY. Et après on passe à la deuxième question, parce que les autres groupes n'ont pas posé de questions diverses. »

Madame Claire LE ROY prend la parole : « Oui, mais c'est juste pour avoir une explication complémentaire. Quel est le rôle de l'AGIP, là ? Est-ce que c'est l'AGIP qui pilote ce groupe de travail ? »

Monsieur le Maire répond : « Non, j'ai bien dit qu'ils sont partenaires sur ce groupe de travail là, précisément. Sur le reste, ils n'ont pas assisté à l'ensemble des autres réunions. C'était pour faire un état des lieux et voir aussi comment ils voyaient cette partie culturelle de l'édifice. Ce sont les sous-traitants qui participent à l'étude qui vont nous faire la restitution. Mais ce n'est pas l'AGIP qui gère. C'est juste pour avoir leur avis. C'était tout simplement pour ça. Oui, Isabelle BALEM. »

Madame Isabelle BALEM prend la parole : « Alors Monsieur le Maire, vous venez de nous parler de partie culturelle de l'édifice. C'est ce que je vous demande depuis le début. Expliquez-moi ce que l'on entend par partie culturelle de l'édifice, ou projet de valorisation culturelle. Je demande juste de savoir, parce que je ne sais pas, peut-être que je suis plus bête que tous les autres présents ici, mais je veux juste que vous m'expliquiez. Merci ».

Monsieur le Maire répond : « Moi, je vous réponds que vous aurez ça dans la restitution. La partie culturelle de l'église, c'est sa construction, c'est sa couverture, ce sont ses vitraux, son porche qui est classé, ce qu'il y a à l'intérieur. Voilà, c'est simple. Enfin, je veux dire, c'est la partie culturelle de l'édifice, patrimoniale et culturelle. On vous fera la restitution de l'étude quand on l'aura reçue. Question suivante, s'il vous plaît. »

Madame Isabelle BALEM prend la parole : Alors la deuxième question : Des travaux sont-ils prévus à très court terme sur la Chapelle Notre-Dame-du-Rhun ? »

Monsieur le Maire répond : « Oui, et il y en a d'ailleurs déjà de faits. Une intervention est programmée sur le paratonnerre d'ailleurs, le 5 octobre. Une intervention sur les cloches est prévue à partir de mi-octobre 2022. »

Madame Isabelle BALEM ajoute : « Et pour la pluie dans la chapelle ? »

Monsieur le Maire répond : « Cela a été corrigé, apparemment, d'après ce qu'on me dit. »

Monsieur Pierre BODART ajoute : « Donc on peut penser à une réouverture à partir de fin novembre. »

Monsieur Jacques GOSSELIN répond : « Non, on ne peut pas la rouvrir pour l'instant, parce qu'elle n'est pas aux normes du point de vue électrique. »

Monsieur le Maire ajoute : « Oui, il y a des travaux d'électricité à faire, aussi. »

Monsieur Pierre BODART demande : « Et ça, ce n'est pas prévu ? »

Monsieur le Maire répond : « Si, si. »

Monsieur Jacques GOSSELIN poursuit : « On va le faire, ça va venir. »

Monsieur le Maire explique : « Vous savez, on a du mal à trouver des entreprises aujourd'hui, rien que pour faire des chiffrages, déjà. Alors pour intervenir, c'est très compliqué. Mais on ne les oublie pas. Oui, Madame BALEM. »

Madame Isabelle BALEM prend la parole : « Merci. Alors la troisième question : Où en est le dossier de la voie de contournement de Kerafur ? »

Monsieur le Maire répond : « Alors, en application du Code de l'Environnement, le département du Finistère a publié le 17 mai 2021, sur le site de la préfecture, une déclaration d'intention relative au projet de création d'une voie de maillage depuis l'échangeur de Lanvian sur la RN 12 jusqu'à la RD 712, entre les communes de Guipavas et de Landerneau. Le département travaille toujours sur ce sujet et il ne vous a pas échappé que le SCoT a été retoqué sur le projet notamment de la zone de Lanvian, sur Guipavas. Au niveau du SCoT, il y avait un recours qui avait été fait par Bretagne Vivante, si je ne m'abuse, remettant complètement en cause cette création de zone industrielle, dont les terrains, je le rappelle, ont été achetés depuis 1973. Mais rien n'est fini, puisque c'est dû à la loi Littoral qui s'applique sur notre commune. Donc la zone devrait pouvoir commencer sur Saint-Divy pour pouvoir ensuite partir en continuité... Enfin, il n'y a rien de nouveau sur le sujet. À l'Ecopôle Lanvian, on a eu un souci, notamment le décès de la Présidente de la CCI. Dont Claire y siège avec moi. Donc les instances ont pris du retard sur le sujet et on attend le nouvel élu de la CCI pour prendre la présidence de l'Ecopôle de Lanvian, qui était précédemment Franck Bellion et dont le décès d'Évelyne Lucas ne nous a pas, bien sûr, facilité les choses. Dès que l'on aura des nouvelles, on vous tiendra informés et Claire LE ROY siège avec moi à l'Ecopôle de Lanvian. Donc pas de nouvelles à ce jour. Pas de délai, ni de premier coup de pioche, ni quoi que ce soit. Mais par contre, il faudra couper quelques arbres, si on doit faire la voie. »

Madame Isabelle BALEM reprend la parole : « Question suivante : Où en est le dossier CIAS SIVU des EHPAD ? ».

Monsieur le Maire répond : « Alors les rapports d'activité 2020/2021, je devrais les avoir pour décembre. Comme vous le savez, comme je vous l'ai annoncé, le nouveau directeur a commencé au mois d'août. Il y avait quasiment un an de retard sur beaucoup de choses. Il vient de terminer les ERRD/EPRD, État Réalisé des Recettes et des Dépenses et État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses. Là aussi, on a des coûts énormes en termes de fluides et tout le reste, le point d'indice des fonctionnaires également. Le nouveau directeur a bien pris ses fonctions. Le dossier CIAS sur Brest a avancé aussi, parce qu'il y avait des négociations sur les 1 607 heures qui n'avaient pas été menées sur les EHPAD du CCAS de Brest et donc le Cabinet SPQR a retravaillé avec Brest Métropole et avec Monsieur FEINTE le nouveau directeur du SIVU. Donc il y aura encore quelques réunions à venir avant la fin de l'année sur le sujet. J'en informerai également les membres du SIVU. Pour l'instant, on n'a pas de date encore sur cette phase de passage en CIAS. »

Madame Isabelle BALEM reprend la parole : « Merci. Et enfin, où en est la ville au niveau de l'application de la loi open data ? ».

Monsieur le Maire explique : « La loi sur la République numérique du 7 octobre 2016 obligeant les communes de plus de 3 500 habitants et d'au moins 50 agents, à publier leurs données, sous format ouvert, les communes doivent à minima publier les données relatives aux délibérations, aux données budgétaires et aux données d'exécution des marchés. Donc la commune de Guipavas répond aux obligations réglementaires concernant la publication de ces données via le service de Mégalis. À moins que vous ayez un point précis sur le sujet, non ? »

Madame Isabelle BALEM répond : « Oui, en fait cette loi prévoit de mettre en ligne tous les documents administratifs qui sont consultables par tout citoyen. Donc c'est plus large que ce que vous m'avez énuméré. »

Monsieur le Maire répond : « Oui, mais les obligations minimales sont celles-là et aujourd'hui on y répond.

Je vous remercie et je vais lever la séance avec la date du prochain Conseil Municipal le 14 décembre et, vu l'ordre du jour qui sera très dense, je vous propose de le débiter à 14h00 au lieu de 18h30. Cela laisse le temps de se retourner, mais il y a beaucoup de choses. Il y a le débat d'orientation budgétaire, vous le savez, mais il y aura plusieurs rapports d'activité qu'on n'aura pas eus à ce jour, parce que j'aurais préféré vous passer tout ce qui était Eau du Ponant et d'autres choses aujourd'hui. J'aurais préféré vous passer plusieurs rapports d'activités, mais ils ne sont pas prêts ou on ne les a pas reçus, ou ils sont en complétude par les instances. Mais il y aura pas mal de choses.

Les votes pour le budget participatif des dossiers retenus se feront à partir du 3 octobre sur le site de la ville. Merci. Bonne soirée. »

Fin de séance à 20h49



Fabrice JACOB,

Maire de Guipavas

Jean-Yvon BOUCHEVARO,

Conseiller municipal

